

# Bagneux

- :: :: :: -

**CONSEIL MUNICIPAL**

- :: :: :: -

**- 6 FEVRIER 2018 -**

**Corinne Imbertie**

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

[corinne.imbertie@gmail.com](mailto:corinne.imbertie@gmail.com)

## SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente .....	2
<b>FINANCES</b>	.....	<b>3</b>
01 - BUDGET PRIMITIF 2018.....		3
Vote du Budget Primitif 2018 Commune de Bagneux : Budget principal .....		3
02 - BUDGET PRIMITIF 2018.....		28
Vote du Budget Primitif 2018 Commune de Bagneux Budget annexe : Service Extérieur des Pompes Funèbres.....		28
03 - PROVISION SEMI-BUDGETAIRE.....		29
Reprise de la provision semi-budgétaire pour risque de contentieux avec la SARL ENERGIE BTP.....		29
04 - PROVISION SEMI-BUDGETAIRE.....		29
Constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque de contentieux avec la SARL CHARPENTE CENOMANE .....		29
05 - REMISES GRACIEUSES.....		30
Remises gracieuses pour les années 2013 à 2017.....		30
<b>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS</b> .....		<b>30</b>
06 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/COMB.....		37
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire à signer la convention avec le Club Olympique Multisport de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 389 567 Euros (fonctionnement et entretien des locaux) et de 38 800 € dans le cadre du contrat de développement territorial au titre de l'exercice 2018 .....		37
07 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CASC.....		38
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire à signer la convention avec le Comité d'Action Sociale et Culturelle des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux (CASC) pour l'attribution d'une subvention de 143 000€ euros au titre de l'exercice 2018 CASC .....		38
08 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/OBS.....		38
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association « OBS » (Office Balnéolais du Sport) pour l'attribution d'une subvention de 96 618 euros (73.418 euros au titre du fonctionnement et 21.850 euros au titre des financements de la Politique de la Ville ) et 1 350 € dans le cadre du contrat de développement territorial au titre de l'exercice 2018 .....		38
09 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/ADIB.....		38
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'ADIB (Association de Développement Intercommunal des Blagis) pour l'attribution d'une subvention de 16 299 euros au titre de l'exercice 2018.....		38

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/REGIE DE QUARTIER .....	38
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association Régie de quartier de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 25 000 euros au titre de l'exercice 2018. ....	38
11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/FJT .....	39
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 10.000 euros au titre de l'exercice 2018 .....	39
12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CIDFF .....	39
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention de 14.100 euros au titre de l'exercice 2018 .....	39
13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS/PPCM .....	39
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'avenant n°6 de la convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et le Plus Petit Cirque du Monde pour l'attribution d'une subvention au titre du contrat de développement territorial de 55.000 euros au titre de l'exercice 2018. ....	39
14 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/MIMESIS.....	39
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'avenant n°1 de la convention 3 d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association "Mimésis" pour l'attribution d'une subvention supplémentaire de 2 772 euros au titre de l'exercice 2018. ....	39
15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS .....	39
Attribution des subventions aux associations hors convention d'objectifs au titre de l'année 2018 .....	39
16 - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) CSC LA FONTAINE GUEFFIER.....	40
Acceptation de la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) proposée par la CAF des Hauts-de-Seine sur la période 2017/2020 en partenariat avec le CSC de la Fontaine Gueffier et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer .....	40
17 - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) CSC JACQUES PREVERT.....	40
Acceptation de la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) proposée par la CAF des Hauts-de-Seine sur la période 2017/2020 en partenariat avec le CSC Jacques Prévert et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	40
18 - ÉVALUATION INTERMEDIAIRE DU CONTRAT DE VILLE DE BAGNEUX 2015 - 2020.....	40
Suivi évaluatif du contrat de ville de Bagneux 2015 - 2020.....	40
<b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>42</b>
19 - DESIGNATION D'ELUS/CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE QUARTIER .....	42
Modification de la délibération du 28 avril 2014 portant désignation de trois membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration de l'Association "Régie	

de Quartier de Bagneux" .....	42
20 - DESIGNATION D'ELUS/CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS..	42
"VICTOR HUGO" .....	42
Modification de la délibération du 28 avril 2014 portant désignation de deux membres du Conseil Municipal devant siéger au sein de l'Association Foyer des Jeunes Travailleurs "Victor Hugo" .....	42
21- DESIGNATION D'ELUS/CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) .....	43
Modification de la délibération du 28 avril 2014 portant désignation de trois membres du Conseil Municipal devant siéger au sein de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB) .....	43
22 - DESIGNATION D'ELUS/CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES .....	43
Modification de la délibération du 28 avril 2014 portant désignation de deux représentants devant siéger aux Conseils d'écoles maternelles et élémentaires .....	43
23 - REGIES .....	43
Demande de remises gracieuses suite à un déficit constaté sur la régie de recette de la photocopieuse du service Population.....	43
<b>SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>43</b>
24 - MARCHE DE CHAUFFAGE.....	43
Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 670901 à passer avec DALKIA et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer .....	43
<b>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX .....</b>	<b>45</b>
25 - RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) .....	45
Communication du rapport d'activité Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les énergies et les Réseaux de communication pour l'année 2016 .....	45
<b>ÉDUCATION .....</b>	<b>45</b>
26 - RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2018 .....	45
Modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018 Demande d'une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours.....	45
<b>RESTAURATION.....</b>	<b>53</b>
27 - LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES REFRIGERES POUR LA CUISINE CENTRALE.....	53
Approbation de l'avenant N°2 au marché n°464601 à passer avec Le Petit Forestier relatif à la location longue durée de véhicules réfrigérés pour la cuisine centrale et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer .....	53
28 - ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF .....	54
Entente intercommunale Bagneux Malakoff Approbation des propositions émanant de la Conférence des élus de l'entente intercommunale Bagneux Malakoff sur la restauration.....	54
29 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE DE	

BAGNEUX A UN PUBLIC DESIGNE PAR LE CCAS .....	54
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 460901 du 16 décembre 2014 à passer avec le CCAS relative à la fourniture et à la livraison de repas par la cuisine centrale de la commune de Bagneux à un public désigné par le CCAS de Bagneux et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer .....	54
<b>ENTRETIEN .....</b>	<b>54</b>
30 - FOURNITURE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ARTICLES CONNEXES POUR LA VILLE .....	54
Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les marchés à bons de commande correspondants pour les directions de l'Entretien de la Petite Enfance et de la restauration.....	54
<b>PERSONNEL .....</b>	<b>55</b>
31 - EFFECTIFS .....	55



CONSEIL MUNICIPAL  
- MARDI 6 FEVRIER 2018 -

*(La séance est ouverte à 20 h 50 sous la présidence de Mme Amiable.)*

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer la séance, sachant que quelques collègues nous ont annoncé qu'ils allaient arriver.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

**Mme BOUDJENAH.** - Bonsoir.

*Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...*

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Roberto Romero Aguila

DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Laurent Carteron

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, absent, pouvoir à Alain le Thomas

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Bruno Tuder

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, absent  
ALEXANIAN Patrick, présent  
HOURS Françoise, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil  
DARD Catherine, absente  
REYNAUD Michel, absent  
FAUVEL Élisabeth, présente  
TUDER Bruno, présent  
KONÉ Justin, présent  
CARTERON Laurent, présent  
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah  
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Bernadette David  
DELAUNAY Fanny, absente, pouvoir à Marie Hélène Amiable  
CILLIÈRES Hélène, présente  
RONDEPIERRE Louise, présente  
GABIACHE Claire, présente  
ZANI Saïd, présent  
CHIRINIAN Joëlle, absente, pouvoir à Patrice Martin  
MARTIN Patrice, présent  
GARGARI Saléha, absente, pouvoir à Saïd Zani  
OTMANI Linda, présente  
MORIEULT Gérard, absent, pouvoir à Jean-Luc Rousseau  
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

**Mme le MAIRE.** - Avant de commencer, compte tenu des conditions météo, je vous propose de tenir ce conseil dans des délais raisonnables afin que tout le monde, personnel compris, puisse essayer de rentrer chez soi ce soir dans de pas trop mauvaises conditions. Nous avons du personnel qui n'habite pas dans la commune, c'est donc un peu compliqué pour eux.

J'excuse d'ailleurs une partie de la Direction Générale à qui j'ai proposé de ne pas venir ce soir compte tenu de ces conditions pour leur permettre de rentrer chez eux.

Je remercie celles et ceux qui sont restés malgré tout.

Cette situation explique la configuration un peu restreinte de ce soir.

Nous avons le compte rendu du conseil du 18 décembre à adopter.

♦ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous des remarques à formuler ?

**M. MARTIN.** - Une remarque, dans le premier chapitre après l'appel, il faut lire Joëlle Chirinian et non "Joël", le prénom masculin.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres soucis ?...

(Aucun.)

Avec cette modification apportée par M. Martin, y a-t-il unanimité ?

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## FINANCES

### **01 - BUDGET PRIMITIF 2018**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE DE BAGNEUX : BUDGET PRINCIPAL**

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour la présentation de ce budget.

**Mme BOUDJENAH.** - Chers collègues, vous me permettez en préambule, et d'autant plus ce soir, de remercier l'administration et notre service financier, à commencer par sa Directrice Fabienne Baron qui a pu revenir sur Bagneux ce soir, l'administration qui, une nouvelle fois, a énormément travaillé depuis des mois à la construction de ce budget.

Ces remerciements ne sont pas faits par habitude. Je constate au fur et à mesure de la préparation budgétaire le travail que celle-ci représente et, ce, d'autant plus lorsque les contraintes sont difficiles.

Beaucoup d'informations sur le contexte de la préparation de ce budget 2018 ont déjà été évoquées lors de notre débat d'orientations budgétaires en décembre. Je ne développerai donc pas cet aspect trop longuement ce soir, mais je vais tout de même vous en rappeler quelques éléments.

Nous sommes en présence d'un Gouvernement qui se réjouit d'une croissance 2017 prévue à 1,9 % en faisant mine d'ignorer que la situation économique et sociale d'une grande partie de la population et notamment les plus fragiles continue à se dégrader du fait d'un chômage massif et d'une destruction "à petit feu" des aides de l'État et des services publics. Jusqu'à prétendre honteusement que les personnes à la rue sont très peu nombreuses et restent dehors de leur plein gré, comme ont osé le dire récemment un ministre et plusieurs députés de la majorité.

Décidément, "Macron, Président des riches", ce n'est pas qu'un slogan. Alors que la Loi de finances 2018 offre aux plus favorisés 7 à 9 milliards d'Euros en réformant l'impôt sur la fortune, les mesures les plus significatives vont, elles, avoir des conséquences aux dépens des plus modestes mais aussi des couches moyennes avec, par exemple, la diminution des APL, l'augmentation de la CSG ou la réintroduction du jour de carence pour les fonctionnaires.

Plus globalement d'ailleurs, le service public est largement menacé, en témoignent les annonces visant directement le statut des fonctionnaires ou encore la volonté réaffirmée de supprimer 120 000 postes. Des annonces pourtant à contre-courant des besoins, quand les personnels des hôpitaux ou des EHPAD n'en peuvent plus de ne pouvoir faire correctement leur travail faute d'effectifs, les agents de la police, de la justice, des prisons ou encore que les agents des services fiscaux sont en nombre bien insuffisant pour lutter contre l'évasion fiscale par exemple.



Je pense également à l'exigence légitime qui s'exprime fortement dans notre ville ces jours-ci de la part des parents d'élèves que des enseignants en nombre suffisant soient recrutés afin d'assurer les remplacements lorsque c'est nécessaire.

Bien entendu, cette situation a des répercussions sur les communes et sur leur budget ! La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2020, adoptée en décembre dernier, s'inscrit ainsi dans la rigueur budgétaire que nous connaissons déjà que trop depuis plusieurs budgets nationaux. Avec cette fois un artifice simple : il n'est plus question de baisser les dotations de l'État ; on veut nous obliger à réduire de nous-mêmes les dépenses des collectivités de 13 milliards dans les 5 ans à venir !

À travers une contractualisation que l'État veut imposer aux collectivités territoriales, il leur retire de fait la liberté d'administration, un droit pourtant inscrit dans notre Constitution. Bagneux n'échappera pas à la règle puisqu'il est désormais confirmé qu'elle fera partie des 340 collectivités concernées par ce dispositif de contractualisation du fait que nos dépenses réelles de fonctionnement dépassent les 60 M€. Un processus de contractualisation d'ailleurs pour l'instant bien opaque puisque, jusqu'à aujourd'hui, la Préfecture ignore encore comment l'État entend mettre ces principes en action alors que nous sommes censés signer un contrat avant la fin de ce premier semestre.

La réforme de la taxe d'habitation va dans le même sens d'une recentralisation rampante au profit de l'État. Sur 3 ans, 80 % des contribuables actuels vont ainsi se voir exonérer progressivement de la taxe d'habitation. On nous annonce bien entendu une compensation à 100 % pour la première année, mais sans garanties pour la suite d'une part et, par ailleurs, force est de constater que la possibilité aux communes d'avoir une politique fiscale en agissant sur les taux va leur être de fait retirée.

Je rajoute dans le lot des incertitudes et des inquiétudes qui complexifient la visibilité et donc la réalisation de nos budgets, les doutes sur la réforme territoriale en gestion depuis des mois : suppression ou non des départements ? Fusion de la Métropole du Grand Paris et de la Région Île-de-France ? Renforcement ou non des pouvoirs des territoires ?... Tout cela alors que les relations financières de notre commune avec ces nouveaux échelons territoriaux que sont la Métropole du Grand Paris et surtout notre territoire Vallée Sud Grand Paris ne sont pas stabilisées aujourd'hui.

À côté de ces incertitudes et de ces réformes, il demeure quelques bonnes nouvelles : ainsi les enveloppes de péréquation comme la DSU ou le FSRIF vont ainsi légèrement augmenter encore en 2018, cependant moins fortement que ces dernières années.

Mais une nouvelle fois, il faut le redire, ces enveloppes qui devraient nous permettre de faire plus pour les habitants les moins favorisés, nombreux dans notre commune, vont juste nous permettre de "limiter la casse" et de compenser en partie ce que les autres dotations devraient pourtant nous apporter. Et elles ne permettront jamais de rattraper les 6,50 M€ de DGF que nous avons perdus depuis le début de ce mandat. Ni la disparition décidée au creux de l'été par ce Gouvernement de l'aide aux maires bâtisseurs, aide qui aurait pu soutenir notre ville dans la construction des équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux habitants.

Malgré toutes ces entraves, le budget que nous allons voter ce soir reste ambitieux ; il traduit notre volonté de mener à terme les engagements que nous avons pris devant les Balnéolais en 2014.

Cette année sera marquée notamment par notre volonté de continuer à favoriser l'enfance et la jeunesse, avec la livraison de la nouvelle crèche Graine de Lune dans l'écoquartier Victor Hugo et

le lancement de la construction des deux nouvelles écoles-parcs Rosenberg et Niki de St Phalle, l'accompagnement de la hausse des effectifs scolaires avec un impact par exemple sur le nombre de classes de découverte ou encore le soutien scolaire et une fréquentation plus importante des jeunes à l'Espace Marc Lanvin.

Deux autres priorités seront aussi soutenues car dans une ville en transformation où les chantiers des métros et d'autres chantiers avancent bien mais impactent fortement la vie quotidienne, nous avons la volonté de porter une attention forte aussi au quotidien de chacun :

- plusieurs mesures de ce budget ont ainsi pour objectif de mieux garantir le droit à la tranquillité : renforcement des effectifs de notre police municipale, installation de dispositifs de vidéoprotection dans plusieurs quartiers, mise en place d'actions de médiation.
- d'autres mesures viseront à maintenir un cadre de vie harmonieux dans un environnement préservé : on peut citer ici la création d'un nouveau jardin public dans l'écoquartier derrière le théâtre, plusieurs projets de jardins partagés, l'arrivée des vélib's sur la ville ou la mise en place du stationnement réglementé dans une partie de la commune qui devrait contribuer à apaiser l'usage de l'espace public.

Sans être exhaustive, citons encore le budget de la culture qui permettra cette année le développement de plusieurs projets culturels nouveaux, comme une artothèque, la sculpture du beau cèdre du parc Richelieu ou encore les 20 ans des studios de la Chaufferie.

Notre stratégie financière se basera une nouvelle fois sur un haut niveau d'épargne brute, à hauteur de 8,78 M€ environ, réservés sur les prêts de 78 M€ de notre section de fonctionnement.

Nous y parvenons grâce à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnements :

- réduction des dépenses d'activité des services à travers une meilleure politique d'achat, des mutualisations qui permettent une baisse de 2,89 % ;
- la gestion active de la dette qui permet une diminution de 10,7 % des intérêts d'emprunts, résultat du désendettement significatif opéré depuis 3 ans ;
- la maîtrise de la masse salariale, globalement stable depuis 2014 grâce à des réorganisations et de nombreux efforts demandés aux agents municipaux. Elle augmentera de manière modérée en 2018 pour répondre essentiellement aux nouveaux besoins et notamment permettre l'ouverture de la nouvelle crèche Graine de Lune (2 fois 45 berceaux), le recrutement de policiers municipaux supplémentaires et la création des postes d'agents d'entretien pour l'ensemble des crèches pour réinternaliser l'entretien.

À propos du personnel, soulignons ici que la décision gouvernementale de suppression brutale des contrats aidés, qui a un impact sur plusieurs associations de la ville, nous touche également, même si les négociations ardues menées avec les services de l'État nous permettent de garder les subventions pour les 7 postes en cours jusqu'à la fin de leurs contrats.

Nous arrivons aussi à dégager ces marges de manœuvre grâce à une hausse des recettes de fonctionnement.

Ainsi, malgré la stabilité de nos taux de taxes locales pour la troisième année consécutive, la dynamique des bases fiscales sur notre ville devrait permettre une hausse de 1,69 % du produit fiscal, estimé à environ 31 750 000 €.

De même, de hauts niveaux de subventions pour nos actions permettent d'augmenter ces recettes avec plus de 400 000 € supplémentaires de subventions estimées pour 2018 par rapport à 2017, en particulier de la part de la CAF pour la livraison de la crèche Graine de Lune.

Le poste correspondant aux participations des usagers devrait augmenter de 3,15 % au global, en tenant compte d'une augmentation des tarifs de 1 %.

Enfin, en ce qui concerne la section d'investissement, notre Programme Pluri-annuel d'Investissement (PPI) entre dans sa dernière phase du mandat, qui va être la plus riche en matière de livraisons d'équipements, au service des habitants.

Notre section d'investissement sera ainsi cette année supérieure à 34 M€, en hausse de 12 M€ par rapport au budget 2017.

Nous aurons donc, comme nous l'avions prévu dans notre stratégie financière du mandat, recours à un plus haut niveau d'emprunt cette année que les années précédentes ; il pourrait aller jusqu'à près de 15 M€.

Il est à noter que cette hausse du recours à l'emprunt est aujourd'hui possible grâce à la réduction sur les 3 années passées de notre encours de dette à hauteur de 11,60 M€, qui nous a donné ces marges de manœuvre.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la capacité de désendettement de notre commune devrait passer au plus à 7,67 années. Elle se situerait ainsi dans la moyenne des villes de notre strate et donc bien loin des 10-12 ans qui sont souvent indiqués comme seuil de risque.

Tout cela va nous permettre de mener à bien de nouveaux projets utiles à tous nos habitants : la construction des deux nouvelles écoles dont j'ai déjà parlé, mais aussi d'autres projets comme le nouveau relais d'assistantes maternelles dans le Nord de la ville dont la construction va démarrer cette année, la rénovation du marché Léo Ferré ou la remise à neuf du Parc des Sports ! Tout en poursuivant un programme d'entretien sérieux de notre patrimoine communal dans plusieurs écoles, l'aménagement du Clos des Sources pour l'ouvrir davantage au public, l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville qui est en cours, la rénovation de la crèche des Rosiers, la réfection de l'église St Hermeland ou la rénovation de voiries.

Cela financera aussi de nouveaux dispositifs comme la vidéoprotection pour plus de 430 000 €, la mise en place du stationnement réglementé où nous investissons plus d'un million d'Euros.

250 000 € seront aussi consacrés à la réalisation des projets du premier budget participatif de la ville. Cette démarche citoyenne a rencontré un certain succès, puisque 86 projets d'intérêt général ont été déposés par les habitants. Si plusieurs ne rentrent pas dans les critères du règlement, une cinquantaine est actuellement en étude de faisabilité et sera soumise au vote de tous les Balnéolais en mai prochain.

Par ailleurs, des crédits pour un futur appel à projets citoyens, à hauteur de 50 000 €, sont inscrits dans ce budget primitif.

Voilà, je vous propose de m'arrêter là dans ma présentation et nous pourrions évidemment revenir sur des points particuliers de ce budget même si, hier soir, nous avons déjà eu l'occasion de le faire en commission des finances.

**Mme le MAIRE.** - Merci à Yasmine Boudjenah de cette présentation relativement complète du document budgétaire qui vous a été soumis et qui a déjà été discuté dans les commissions.

Je passe la parole aux collègues qui la souhaitent.

**M. MARTIN.** - Madame le Maire, mes chers collègues, moi aussi, je tiens commencer mon intervention par remercier l'administration et l'ensemble des services municipaux pour tous les efforts demandés, pour répondre aux contraintes de plus en plus fortes de leur environnement et, plus particulièrement, je pense à nos fonctionnaires après les propos explosifs du chef de l'État et de son gouvernement sur le statut des fonctionnaires.

Nous connaissons une crise financière et une crise sociale sans précédent. Les services publics, les fonctionnaires, le statut n'y sont pour rien ! Il est assez étrange de demander des comptes aux agents alors qu'ils n'en sont pas la cause et que le Gouvernement s'apprête à ponctionner 13 milliards d'Euros sur les collectivités dans les 5 ans à venir. Un secteur public est un facteur de chances, un "amortisseur social", du point de vue de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la protection sociale. Il faut au contraire donner aux agents en place les moyens de mieux travailler et de les former vers les nouvelles technologies, les nouveaux métiers et de nouvelles compétences.

Je tiens aussi à remercier comme chaque année mais plus particulièrement cette année le service financier pour la qualité des documents fournis. En plus du document principal, les annexes fournies sur l'état de la dette, le rapport sur l'égalité Homme/Femme, la présentation synthétique du budget 2018 et la synthèse des budgets de fonctionnement et d'investissement par service sont très clairs et nous aident à mieux comprendre ce budget primitif.

Votre rôle sera d'autant plus important cette année car Bagnaux fait partie des 340 collectivités pour lesquelles les dépenses réelles de fonctionnement vont être surveillées et devront être contraintes à une évolution maximum de 1,2 % par an. Le budget de fonctionnement que vous nous présentez ce soir montre une évolution de 1,07 % par rapport au BP 2017.

Nous rentrons dans les 1,2 % d'augmentation imposés par l'État mais nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre (entre 100 000 € et 200 000 € de marge).

La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a atteint 1,9 % en 2017, soit son plus haut niveau depuis six ans. C'est une très bonne chose pour l'économie française. Malgré cela et, contrairement aux autres pays européens, le taux de chômage en France ne diminue pas, voire il progresse de 1 % pour les jeunes actifs de moins de 25 ans. À Bagnaux, le taux de chômage des moins de 25 ans est 5 à 6 points plus élevés que la moyenne nationale. Il se situe aux alentours de 23,5 à 24 %. Quelles sont les mesures que la majorité municipale met ou mettra en œuvre pour endiguer ce taux de chômage pour les moins de 25 ans ?

La croissance devrait se poursuivre en 2018 et nous espérons que le Gouvernement actuel réussira à faire fléchir la courbe du chômage.

Ce qui est inquiétant pour Bagnaux, c'est qu'en voyant le rapport sur l'évaluation intermédiaire du Contrat de Ville 2015-2020 et le budget alloué dans ce Budget Primitif pour le développement économique, l'emploi et le développement des commerces, n'est pas une priorité pour la majorité municipale.

En matière de fiscalité directe locale, le produit fiscal de nos trois taxes va nous rapporter près de 32 M€ en 2018, soit 41 % du budget global de fonctionnement. Une augmentation de plus de 500 000 € par rapport à 2017, c'est important.

Pour 2018, l'État s'est engagé à maintenir le produit fiscal de la taxe d'habitation sur la base du taux voté en 2017. Il faut en profiter car, en 2019, nous ne savons pas si l'État aura la capacité à

maintenir le produit fiscal de la taxe d'habitation pour les communes sur la base du taux voté en 2018.

À Bagneux, la taxe d'habitation représente une rentrée d'argent de 15 310 851 €. La suppression partielle de ce produit fiscal représenterait une perte nette pour Bagneux de 4 à 7 M€.

En privant les communes de 10 Md€ de recettes (soit 10 % de leurs ressources), l'État remettrait en cause leur capacité à assurer leurs missions de service public. Celles-ci restent pourtant particulièrement indispensables dans la période de tension sociale et économique que nous connaissons.

Réduire drastiquement, après les efforts considérables de ces dernières années, le budget des communes aurait des conséquences graves.

Face à cette mesure pourtant très populaire, les élus craignent une réelle perte d'autonomie avec le risque d'une recentralisation et d'un contrôle plus étroit de l'État.

Il faut noter que cette année encore, l'État prévoit une hausse de l'enveloppe de la DSU de 110 M€ et une hausse du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) de 20 M€ dont Bagneux bénéficie.

En finalité, quand on cumule les produits financiers de la Dotation Globale de Fonctionnement et les Fonds de Péréquation, les dotations de l'État devraient s'équilibrer par rapport à 2017 aux alentours de 11,1 Md€.

Juste une remarque sur le FSRIF, cette année encore, vous sous-évaluez le produit financier. Le montant du FSRIF 2017 était de 3 540 686 € (presque 300 K€ d'écart par rapport au BP 2017). En 2018, vous prévoyez un FSRIF inférieur au montant 2017 (-38 000 €) alors que l'État réinjecte 20 M€.

À titre de comparaison, alors que les pertes cumulées de la dotation forfaitaire depuis 2013 sont de 3,8 M€, les gains cumulés de la DSU sont de 2 M€ et les gains cumulés du FSRIF sont de 750 000 € depuis 2013.

Concernant vos priorités 2018, l'enfance, la jeunesse et la sécurité sont clairement des priorités que nous soutenons. Nous sommes heureux de voir que la majorité municipale considère que la sécurité est une priorité vu le contexte actuel d'insécurité que nous vivons aujourd'hui à Bagneux après des années de laxisme, d'autant plus qu'à l'avant-dernière mandature, vous étiez contre la vidéoprotection. Les élus de l'opposition font cette demande depuis de nombreuses années.

Par contre, considérer la mise en place du stationnement payant comme une priorité nous interpelle. La mise en place du stationnement payant est un nouvel impôt local imposé aux Balnéolais. D'autant plus que la commune subventionne l'initiative à hauteur de 1 M€ pour une recette annuelle estimée à 350 000 €.

De même, la mise en place d'un budget participatif à hauteur de 300 000 € dont 50 000 € uniquement pour le fonctionnement nous semble disproportionnée et surtout une action de communication. Cette initiative n'est pas nouvelle, vous l'aviez lancée lors de l'avant-dernière mandature, mais très vite, le soufflet est retombé et vous avez abandonné cette initiative.

En ce qui concerne les charges de personnel, elles augmentent globalement de 1,50 % par rapport au BP 2017, ce qui porte la croissance cumulée de ce poste de coûts à environ 4 M€ depuis 2013. Vous avez toujours de très bonnes raisons pour augmenter les charges de personnel comme

l'ouverture de la crèche Graine de lune...

**Mme BOUDJENAH.** - Ce sont des bonnes raisons.

**M. MARTIN.** - Tout à fait.

... Le renforcement des effectifs de police, mais en contrepartie, il n'y a aucune baisse de charges. Et pourtant, en 2018, il y a de quoi : la fermeture de la crèche des Rosiers, le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2018, des compétences transférées à Vallée Sud Grand Paris. Il y aurait moyen de baisser ce poste de coûts en optimisant les activités.

Le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement est de 66,21 %, soit presque 10 points de plus qu'une ville équivalente.

Expliquez-nous ce surcoût et surtout comment mieux organiser pour être plus efficaces et répondre à la préoccupation majeure de notre ville, à savoir relever le défi de l'emploi et d'un développement économique pérenne.

Conformément à ce que vous nous avez présenté lors du DOB 2018, le budget d'investissement augmente de 12 M€ par rapport au BP 2017 avec un niveau de travaux très importants.

L'encours de la dette devrait progresser de 15,30 M€ en 2018 pour atteindre 66,70 M€ fin 2018. Malgré le financement de la section d'investissement à hauteur de 8,40 M€ et les efforts pour dégager environ 11,60 M€ de marges de manœuvre les 3 ans dernières années, l'encours de la dette fin 2018 sera le plus élevé des deux dernières mandatures. Nous approchons dangereusement de notre capacité de désendettement de 10 années. (7,67 années).

C'est inquiétant dans un contexte économique où l'État va demander aux communes une baisse de 13 Md€ en cinq ans et vu les incertitudes sur la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

En conclusion, vous nous présentez un budget primitif risqué, mettant en péril l'équilibre financier de la ville dès 2020, sans marge de manœuvre et qui suscite beaucoup d'interrogations.

Notre groupe estime que ce budget tourne le dos à la réalité du contexte économique et social actuel et des priorités réelles des Balnéolaises et Balnéolais.

Merci

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres collègues ?

**Mme CILLIERES.** - Madame la Maire, chers collègues, je voulais intervenir au nom du groupe Front de gauche, Communistes et Citoyens pour dire que, cette année encore, l'élaboration du budget primitif a été compliquée. On peut le comprendre, cela a été évoqué par Yasmine Boudjenah.

Comment en effet systématiquement faire mieux avec moins alors que les besoins des habitants augmentent ?

Le nouveau Président de la République, Emmanuel Macron, et sa majorité poursuivent les logiques d'austérité menées depuis 30 ans qui visent à la réduction drastique et systématique de la dépense publique et de l'emploi public et l'ouverture imposée à la privatisation de champs entiers du service public.

Rien de neuf donc sous le soleil jupitérien en termes de pensée politique, en pleine continuité idéologique libérale avec des politiques mortifères pour le pays.

Emmanuel Macron, le "Président des riches", est en train d'imposer tout de même une réforme fiscale qui va permettre, dès cette année, au 1 % les riches de bénéficier d'une hausse moyenne de revenus de 9 600 € tandis que les 5 % les plus pauvres vont perdre en moyenne 60 €.

Les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises continuent de pleuvoir : suppression de l'ISF (3 Md€), hausse du CICE (4 Md€), suppression de la taxe sur les dividendes (3 Md€), baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (1 Md€), etc.

Selon le Gouvernement et sa "théorie du ruissellement", ces mesures sont censées créer un grand choc de compétitivité. Oui, c'est clair, tout cela va créer un grand choc, mais ce sera en réalité un choc social, avec un nouvel accroissement des inégalités et la paupérisation des populations les plus fragiles.

Pour combler ce déficit de recettes fiscales qu'il a lui-même provoqué, Emmanuel Macron vient de décréter un grand "plan d'économie" de la dépense publique. Les collectivités locales, on l'a dit, devront réaliser 13 Md€ d'économies, au détriment des services publics locaux pourtant utiles aux habitants.

Depuis le début du mandat, la ville de Bagnex s'est déjà vue priver de 9 M€ d'aides de l'État. Il reste de grandes incertitudes liées à la réforme territoriale en cours et il est bien évident que ces instabilités permanentes administratives et budgétaires ont des effets directs sur l'organisation quotidienne et la gestion quotidienne et future d'une ville.

Avec la contractualisation et le risque d'une diminution des dotations pour les villes qui ne "joueraient pas le jeu libéral", le Gouvernement veut mettre la main sur la gestion des collectivités en remettant en question le principe même de leur libre administration et c'est proprement inacceptable !

Dans ce contexte extrêmement compliqué, nous avons dû faire preuve d'innovation et demander à tous les services, partout où cela est encore possible, des économies en cherchant à mutualiser, en limitant les dépenses et cela au prix de gros efforts.

Je profite donc de mon intervention pour remercier l'ensemble des services pour ses efforts considérables, mais il est bien évident que cet exercice a ses limites, d'autant plus dans une ville en plein essor.

Grâce à l'investissement de tous et de toutes, élus et personnel communal, nous avons su porter une politique financière responsable et travailler à respecter nos engagements municipaux, le contrat sur lequel nous avons été élus et qui nous engage envers les Balnéolaises et les Balnéolais.

Cela va nous permettre de livrer de nombreux équipements publics, Yasmine Boudjenah les cités, avec un programme de travaux d'ampleur inédite, mais également de renforcer nos équipes pour répondre aux besoins des habitants.

Ainsi, avec le vote de ce budget, les projets seront nombreux à prendre forme : métros, Vélib, lycée, nouvelles écoles, nouvelle crèche, rénovation du marché Léo Ferré qui vient de commencer et du parc sportif, mais aussi une attention particulière sur le patrimoine locatif ancien avec des réhabilitations d'ampleur de logements et qui ont d'ailleurs démarré sur les 3 tours anciennes ex-Icade.

On l'a dit aussi, l'engagement citoyen sera également mis à l'honneur avec la première édition du budget participatif. Nous sommes convaincus que c'est par cette pratique de construction partagée et d'actions de proximité que la démocratie se voit renforcer au jour le jour.

Le groupe Front de Gauche, Communistes et Citoyens votera donc sans aucune hésitation et sans réserve ce budget qui fait preuve de responsabilité, de détermination et d'engagement.

Je vous remercie.

**M. ZANI.** - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, lors du débat de notre précédent conseil municipal, l'essentiel a été dit sur le sujet et, bien entendu, les arguments développés par notre groupe restent sans changements.

Du reste, vous confirmez dans votre rapport ce que nous avons défendu, à savoir l'amélioration de la situation économique, la hausse de l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine sans parler de la baisse des cotisations décidée par le Gouvernement qui aura, dès cette fin de mois, des répercussions favorables sur les fiches de paye.

Alors, pour avoir la même franchise que la vôtre, nous reconnaissons cependant que tout n'est pas parfait concernant notamment le redressement des comptes publics, la hausse des demandeurs d'emploi, l'augmentation de la CSG envers les retraités, l'augmentation du gaz, du diesel, du tabac, des péages autoroutiers et j'en passe.

Pour aller encore dans votre sens, je cite le rapport annuel de la fondation Abbé Pierre qui déplore 143 000 personnes à la rue, 4 millions de mal-logés et une aggravation inédite du surpeuplement, c'est-à-dire de l'entassement dans de trop petits logements.

Bien entendu qu'un pays ne va pas très bien dès lors que sa population se bat pour 3 € de réduction sur des pots de Nutella en promotion. Néanmoins, il faut reconnaître aussi que la plupart des contraintes ou imperfections budgétaires économiques et sociales ne sont pas nées le 7 mai 2017, mais depuis plus de 30 ans comme vient de le souligner à juste raison ma collègue.

Si, comme vous l'annoncez, le BP 2018 doit permettre à la commune de respecter les engagements municipaux du mandat actuel, nous ne pouvons partager votre enthousiasme sur deux points.

Le premier concerne votre attention particulière à l'enfance. Comment se réjouir quand des centaines de familles bagnéolaises ne trouvent pas de place en crèche. Selon l'INSEE, le ratio de la ville de Bagneux est de 7,9 enfants pour une place. À titre de comparaison avec les villes voisines : Montrouge 3 416 enfants, 23 crèches, 995 places, ratio 3,4.

Pour aller très vite :

- Gennevilliers : ratio 5,1, Malakoff : ratio 4,6, Issy-les-Moulineaux : 3,7 et Antony : 5.

J'ai entendu ce que vous avez dit, j'essaie d'aller vite, j'ai beaucoup abrégé.

La seconde vise la garantie à tous les habitants du droit à la tranquillité publique. Ceci est votre préoccupation dont personne n'en doute. Ce qui l'est moins, Madame le Maire, c'est l'augmentation des effectifs de police municipale ainsi que la vidéoprotection dans plusieurs quartiers que vous nous avez toujours contestées quand c'était nos propositions.

Nous sommes ravis de cette initiative et saluons votre courage en la matière comme celui de ne pas augmenter, cela n'a pas été souligné, le taux des trois taxes locales. Encore quelques années de gel des taxes et nous serons dans la moyenne du département.



Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**Mme MOUTAOUKIL.** - Madame le Maire, pardon de mon retard, vous connaissez les raisons, le temps n'est pas de nature à nous laisser nous déplacer comme nous le souhaiterions.

M. Zani vient de le dire, d'autres collègues l'ont peut-être dit également avant, il est vrai que le BP dont nous discutons ce soir est aussi la résultante du débat sur les orientations budgétaires que nous avons déjà eu au précédent conseil municipal.

Je ne vais pas me répéter car cela n'a aucun sens, n'a aucune utilité. J'ai dit un certain nombre de choses au nom de mon groupe, je ne les répéterai pas ici. Il est vrai que nous avons une situation extrêmement contrainte et difficile accentuée par les mesures prises par l'actuel Gouvernement.

Je l'ai dit la dernière fois, un certain nombre de mesures vont d'abord toucher les plus modestes de nos concitoyens. On l'a dit : l'augmentation de l'APL, les augmentations du gaz, de l'électricité, du fuel, etc. On en a parlé.

D'autres mesures arrivent par ailleurs encore. Elles sont distillées au compte-gouttes mais elles sont explosives ; Les dernières sont la réforme que ce Gouvernement voudrait pouvoir faire sur la fonction publique, réforme dont on ne sait pas très bien ce qu'elle va contenir sauf la suppression d'un certain nombre d'emplois de fonctionnaires, on parle de 120 000.

Les fonctionnaires des trois fonctions publiques subissent déjà un gel de leur indice depuis quelques années. À cela, va s'ajouter une décision prise unilatéralement puisque les représentants syndicaux ne sont pas concertés dans cette affaire ou quasiment pas. On va effectivement vivre une réforme qui va transformer totalement, je pense, la manière dont on pourrait, même nous en tant qu'élus et responsables politiques, envisager l'action politique parce que l'on touche à quelque chose de fondamental quand on sait en plus dans des villes comme Bagneux combien le service public, on le dit souvent, est le patrimoine de ceux qui n'ont rien.

Sur les finances, notamment sur le budget 2018 de la France, je voudrais dire quelques mots. Un rapport de la commission européenne est paru. En résumé pour aller vite, la commission européenne nous a dit que le budget 2018 de la France présentait un risque de non-conformité par rapport aux engagements que la France a pris, ce qui signifie concrètement que les baisses d'impôt reversées, ma collègue Hélène Cillières en a parlé, à moins de 1 % des Français risque de faire courir à la France un risque de dérapage sur ses comptes publics. Voyez que, malgré les mesures prises, c'est tout de même drastique et violent pour un certain nombre de nos concitoyens. Cela ne va pas nous empêcher, d'après la commission européenne et ce rapport, un dérapage des comptes publics.

Ce risque de non-conformité nous avait déjà été adressé par le passé puisque, Monsieur Zani, vous aviez l'air de dire que la situation perdure depuis un certain nombre d'années. Écoutez... non, pas en 2016, pas pour le budget 2017 ni en 2015 pour le budget 2016. Il est exact que, lorsque nous sommes arrivés en 2012, je parle évidemment des socialistes, le déficit public était tellement important que la commission Européenne avait également émis des craintes. Sur quoi la commission européenne s'appuie-t-elle pour dire que le budget 2018 risque d'être non conforme ?

Elle refait tous les calculs du Gouvernement sur la base de ses hypothèses. Quand le ministre de l'économie et des finances actuel répond que la commission européenne n'a rien trouvé à redire aux hypothèses du Gouvernement, vous l'avez entendu comme moi aux questions le mercredi

après-midi à l'Assemblée Nationale... Quand on l'interpelle, il ne répond pas aux questions puisque la commission refait tous les calculs en utilisant les hypothèses du Gouvernement.

Quelles sont les conclusions tirées des calculs de la commission européenne ? Que le déficit 2018 de la France va augmenter, contrairement à ce que nous dit le Gouvernement.

Le Gouvernement nous dit que, contrairement à avant, lui fait des efforts structurels, c'est-à-dire qu'il modifie de manière structurelle la manière dont nous fonctionnons pour faire mieux et moins cher. Or, ce que dit le Gouvernement n'est pas confirmé par la commission européenne. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre au tableau de la page 79 de ce rapport : qu'observe-t-on ? On observe que, sous la présidence Hollande, il y a bien eu une baisse du déficit structurel et, que pour 2018, une hausse est envisagée.

À quoi est due cette augmentation du déficit pour 2018 ? Aux cadeaux fiscaux octroyés à moins de 1 % des Français les plus riches. Dans ses calculs, la commission européenne a été assez prudente pour ne pas polluer son analyse par l'impact de la suppression de la taxe sur les dividendes sur laquelle je suis longuement revenue au dernier conseil municipal ou encore sur celui de la recapitalisation d'Areva en cours pour laquelle elle a dit qu'elle allait atteindre les chiffres finaux d'Eurostat.

Elle pointe en revanche le fait qu'il y a, dans le budget 2018, beaucoup de baisses d'impôts et la plupart de ces baisses bénéficient réellement aux plus riches.

Supprimer les cadeaux fiscaux envisagés en 2018 pour moins de 1 % des Français permettrait-il de respecter les engagements que la France a pris ? La réponse est oui. Cela permettrait surtout d'éviter d'accroître, sans réel bénéfice pour notre économie, des inégalités sociales et économiques.

Pour revenir au budget que l'on présente ce soir, encore une fois, c'est un budget, je pense très sincèrement ambitieux puisqu'il est la résultante du débat d'orientation budgétaire que nous avons déjà eu ici, il continue à respecter les engagements que nous, l'équipe municipale, avons pris quand nous nous sommes présentés à l'élection en 2014, à savoir la priorité donnée à l'enfance et à la jeunesse. Vous l'avez dit, nous avons effectivement souhaité, mais c'était dans nos engagements, Monsieur Zani, Monsieur Martin, la vidéoprotection, la sécurité des Balnéolais. Relisez les engagements que nous avons dans le programme de 2014. C'était en 2014 dans les engagements que nous avons pris. Je dois dire que notre satisfaction est de pouvoir les respecter.

Je remercie d'ailleurs à ce moment précis les services pour le document budgétaire qui nous a été transmis car il est absolument clair. J'ai souvent eu l'occasion de le dire pour des personnes moins à l'aise avec cette matière. La présentation des documents est telle que chacun d'entre nous peut s'approprier, je crois, de manière aisée ce qui est proposé. Par ailleurs, je dois aussi féliciter les services pour le tableau de suivi des engagements mis dans le dossier. Cela permet probablement de voir, c'est le souhait que nous formulons ce soir, puisque nous avons un plan pluriannuel d'investissement, l'un des plus importants de la mandature. Nous pensons que nous allons pouvoir frôler, si ce n'est dépasser les 95 ou 97 % de réalisation.

Enfin, Madame le Maire, nous avons encore quelque temps pour aller sans doute jusqu'aux 100 %.

Voilà ce que je voulais dire. Avec cet argument, vous pouvez imaginer aisément quelle sera notre position.

Nous voterons bien sûr ce BP 2018.

Merci.

**M. LE THOMAS.** - Je voudrais répondre à ce qui a été dit sur ma délégation par M. Martin et M. Zani, comme quoi ils ne sont pas très éloignés l'un de l'autre malgré la distance qui les sépare dans la salle.

Monsieur Martin, j'ai du mal à vous suivre parfois car j'ai l'impression que vous dites tout et son contraire ou alors j'ai mal compris. Vous vous offusquez de la politique gouvernementale en direction des fonctionnaires, ce qui est tout à fait louable et que je partage aisément avec vous pour le coup. En revanche, quand il s'agit du budget municipal, vous attendez de ce budget que l'on fasse un effort substantiel en direction des fonctionnaires, c'est-à-dire qu'on les diminue concrètement puisque vous nous demandez qu'un effort plus particulier soit fait au niveau de la RH. À ce titre d'ailleurs, vous relevez la fermeture des Rosiers qui aurait dû engendrer, d'après vous, moins de personnel malgré l'ouverture d'une crèche bien plus importante puisqu'il s'agit d'une crèche de 2 fois 45 berceaux qui vient non pas en remplacement mais en supplément de la crèche des Rosiers qui ferme temporairement, juste pour un an. Le personnel est reclassé dans la nouvelle structure en attendant que les Rosiers rouvrent de nouveau pour être rebasculés sur leur crèche actuelle. On n'a pas fini de recruter.

J'en profite pour répondre à M. Zani. Quand on avance des chiffres comme cela, pour être tout à fait juste, il faudrait les resituer dans le contexte général de la population car on ne peut pas prendre des villes complètement différentes avec des populations de tranches d'âge complètement différentes. Il faut savoir comparer des choses comparables. Or, là ce n'est pas le cas.

D'autre part, au niveau de la petite enfance sur Bagneux, de manière globale, public et privé, notre ville est une des villes où il y a la possibilité de trouver un mode d'accueil le plus important de l'ensemble de l'Île-de-France puisque nous sommes à 52 % de possibilité de trouver un mode d'accueil sur la ville, public/privé tout confondu.

Pour ce qui est du public, je suis d'accord avec vos chiffres, effectivement, c'est dans les alentours de 7 points. Cela étant, ce n'est pas de notre fait. D'ailleurs, vous avez défendu durant des années les personnes qui nous ont mis dans la situation actuelle et vous continuez quelque part encore en fonction de vos déplacements dans la salle. Je voulais dire par là que le département en question que vous avez défendu bien longtemps, aujourd'hui, il a 532 M€ non-utilisés. Vous ne croyez pas que cet argent nous aurait bien servi au niveau communal pour pouvoir ouvrir d'autres crèches ? Qu'en a-t-il été ? Pour la nouvelle crèche de 2 fois 45 berceaux qui coûte 4 M€ à la construction, ils nous donnent 900 000 €. Ne pouvaient-ils pas faire un effort supplémentaire ?

Aujourd'hui, la petite enfance représente 1,70 M€ dans le budget communal. Dans les 3 ans à venir, cela va quasiment représenter 100 places supplémentaires, si ce n'est que la nouvelle structure qui va ouvrir va représenter plus de 5 M€. Pourquoi ? Par le désengagement du département qui nous laisse en gestion l'ensemble de ces deux crèches départementales. Ce n'est pas spécifique à Bagneux, il s'est désengagé totalement et pourtant, c'était une responsabilité départementale que je sache.

Voilà pour répondre un peu à ce qui a été dit.

**Mme SEISEN.** - Cela fait un certain nombre budgets que nous n'avions pas eu de remarques sur le budget du personnel notamment la question du ratio.

Je ferai 4 rappels : un, assez traditionnel puisque, chaque fois que nous avons eu ce débat précédemment, on ne manquait pas de rappeler quelque chose qui est toujours d'actualité, à savoir qu'un ratio n'est qu'un ratio et qu'il faut comparer des choses comparables. On ne peut pas comparer des choux et des carottes.

À Bagneux, quel est le périmètre de notre service public ? Que recouvre-t-il par rapport à d'autres collectivités par exemple qui font le choix d'externaliser notamment la restauration. La restauration scolaire par exemple n'apparaît pas dans les charges de personnel mais elle apparaît en prestations de service. À Bagneux, nous avons fait le choix d'internaliser de bonne manière puisque la qualité de notre restauration collective est reconnue à différents titres. Pour preuve, nous avons été retenus notamment par la ville de Malakoff pour étendre ce service et en faire bénéficier davantage de personnes, au-delà de la seule ville de Bagneux.

Je pense que si l'on considérait à iso-périmètre la question des dépenses et des coûts, nous serions largement performants, si je peux me permettre le terme, en matière de services publics.

Concernant la question des mutualisations avec le territoire Vallée Sud Grand Paris, en théorie, c'est d'ailleurs ainsi que cela avait été pensé comme toutes les réformes territoriales, dès que l'on se regroupe, on fusionne, on réalise des économies d'échelle, etc. Il n'a échappé à personne que le territoire Vallée Sud Grand Paris n'est pas un territoire de projets, nous ne l'avons pas choisi. On ne peut donc pas mutualiser de manière administrative des personnels qui, normalement, appliquent des politiques publiques différentes selon les communes.

On nous a imposé ce territoire. Pour nous et pour les autres maires, pourtant majoritairement de sensibilité politique différente, il n'y a pas de velléité de mutualiser des choses puisque l'on a été élu sur un programme en 2014 et que chacun a bien l'intention d'appliquer les programmes et les engagements sur lesquels les équipes municipales se sont engagées.

Quand on voit que notamment deux compétences phares et assez stratégiques pour la ville de Bagneux en tout cas ont été officiellement déléguées au territoire, à savoir l'urbanisme et l'habitat, on comprend bien que Bagneux, vu ses spécificités en termes de développement et de désir de maîtrise de ce développement et les questions d'habitat extrêmement prégnantes... Quand on a 67 % de logements sociaux, ce n'est pas tout à fait pareil que quand des villes assujetties à la loi SRU ne la respectent pas et font tout pour ne pas en avoir. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes publics ni les mêmes politiques publiques non plus.

Nous assumons le fait que notre service habitat ne va pas disparaître au profit d'un service habitat qui n'existe pas au territoire Vallée sud Grand Paris et nous n'allons pas supprimer le service urbanisme au profit d'un service urbanisme qui n'existe pas en tant que tel au niveau du territoire même si la théorie est jolie.

Dans les faits, nous sommes élus sur un territoire et devons rendre des comptes sur des choses sur lesquelles nous nous sommes engagés et souhaitons garder la maîtrise.

Autre élément, dès le début du mandat, la ville de Bagneux s'est engagée dans un processus absolument inédit de réétudier les objectifs politiques de tous les secteurs de la ville, que ce soit du secteur social, du secteur urbanisme jusqu'au secteur des personnes âgées, tous les secteurs de la ville pour définir nos objectifs en termes de services rendus à la population et y mettre des organisations, des moyens budgétaires et humains qui soient en lien direct avec les politiques publiques que nous voulons mettre en place.

Aujourd'hui, nous sommes au plus près. Nous ne pouvons pas faire croire qu'il y a du mou, que des gens se tournent les pouces à la ville de Bagneux. Ce n'est pas vrai. Il y a du travail, des projets en pagaille, parfois un peu trop pour certains. Il n'y a pas de mou.

Au lieu de se demander comment faire pour baisser le ratio, il faudrait s'interroger sur les moyens qu'il nous faudrait pour répondre à tous les besoins de la population. Nous avons réalisé un travail pour voir où il était possible de réaliser des économies, notamment sur les services ressources, les services internes, pas les services qui pénaliseraient la population. Au lieu de se dire : où peut-on encore économiser et supprimer des postes posons-nous la question suivante : quels moyens donne-t-on aux communes notamment à la ville de Bagneux qui a un développement assez particulier et assez inédit ? Aucune ville en Île-de-France n'accueille deux métros d'un seul coup et a un rythme de développement et de croissance aussi important que la nôtre. Quels moyens peut-on nous donner pour nous permettre d'accompagner le développement de cette ville ? C'est la question posée.

Nous pouvons faire baisser le ratio d'une autre manière. Si l'on augmente le dénominateur, donc si l'on n'a plus de dotation et de budget, le ratio diminue aussi. C'est une autre façon de voir. Là, je vous attends sur peut-être des propositions.

En tout cas, l'important, je pense, est de dire que, pour ce budget 2018, nous faisons le choix de ne pas encore serrer la vis. Nous n'en sommes pas à ce stade. Nous décidons d'accompagner le développement de la ville qui la rentre dans une phase très opérationnelle. Quand deux écoles vont être livrées en 2019 et une crèche en 2018, nous entrons dans le cœur du développement et du déploiement d'un service public en rapport avec la croissance de la population dont les derniers chiffres de l'INSEE montrent qu'elle commence à être substantielle et sensible.

Je m'arrêterai là en disant - et je pense que c'est en lien avec ce que vous disiez au début et que je partage - qu'il ne faut pas croire que les fonctionnaires soient des feignants, qu'ils n'aient rien à faire de leurs journées. Venez à la ville de Bagneux, venez dans les services, voyez au quotidien comment ils travaillent. Nous avons des gens de grande valeur qui ont été choisis et recrutés d'après leurs compétences. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de qui que ce soit, y compris du privé. Je pense que cela ferait du bien à tout le monde de remettre les choses à leur place.

Je vous remercie.

**M. HADDAD.** - Je suis quand même assez exaspéré que les questions de tranquillité publique soit un sujet de petites phrases politiciennes alors que cela devrait être tout de même un sujet pour lequel on pourrait élever le débat et tirer un peu tous ensemble. Ce sont tout de même des questions qui touchent tous nos concitoyens.

J'aimerais tordre le cou ici à une idée qui ressort chaque fois : la politique municipale, la politique de gauche en général, serait par nature laxiste sur ces questions.

Ma collègue Aïcha Moutaoukil l'a rappelé, nous mettons en œuvre des propositions faites lors de notre projet municipal, mais toutes ces questions ont été abordées par nos prédécesseurs. Elles ont été extrêmement importantes pour les équipes qui nous ont précédés. J'en veux pour preuve des actions très concrètes de nos anciens sur, par exemple, des manifestations sur la lutte contre le trafic de drogue, la mobilisation importante des équipes précédentes sur l'obtention d'un commissariat de plein exercice, la création de la police municipale qui ne date pas d'hier, etc.

Ce sont tout de même des questions qui ont toujours été, sans tabou, notre préoccupation, un des

points importants de notre politique municipale.

S'agissant de la vidéoprotection puisque vous l'avez soulevée, nous ne serons jamais Nice, nous ne serons jamais Levallois. Nous ne le voulons pas. La vidéoprotection ne peut être comprise dans notre approche que par une politique plus globale qui inclut d'autres dispositifs.

Le stationnement réglementé est aussi un dispositif d'apaisement de l'espace public. Il y a également, cela a été évoqué, l'augmentation significative des effectifs de la police municipale, la mise en place de la médiation sociale qui est aussi un des dispositifs qui sera, je l'espère, mis en place avant l'été. Cela correspond véritablement à un souci d'apaisement d'un espace public dans une ville qui change, qui bouge, qui se transforme avec l'arrivée des métros et tous les projets que vous connaissez. C'est dans cet esprit que par exemple Mme le Maire a demandé au ministre Collomb l'expérimentation sur notre ville de la nouvelle police de proximité.

Nous avons aussi je crois tout intérêt, comme l'ont fait les équipes précédentes, à demander plus de moyens à la police nationale car il ne faut pas confondre les compétences municipales en matière de tranquillité publique avec les compétences nationales. La sécurité de nos concitoyens est une compétence régaliennne de l'État, il ne faut pas que cela disparaisse. Nous voyons très bien aussi ce mouvement de retrait de l'État y compris sur ces questions.

Il faut tordre le cou à ces idées. Nous sortirions d'une sorte de léthargie, nous nous réveillerions comme cela un beau jour sur Bagneux sur ces questions. Ce désir de tranquillité, d'apaisement de l'espace public correspond aussi à une volonté municipale de lutter contre les politiques antisociales qui perdent leur sang-froid parfois, qui datent depuis au moins l'époque de M. Sarkozy et qui malheureusement continue avec la politique de M. Macron.

**M. ZANI.** - Pour répondre à mon collègue, je lui dirai : Malakoff vous convient-elle comme ville de comparaison ? Je pense que oui. Malakoff, c'est juste à côté. Malakoff et Bagneux, c'est la même chose.

**M. LE THOMAS.** - C'est là où vous faites erreur.

**M. ZANI.** - Je ne compare pas à Neuilly-sur-Seine mais à Malakoff.

Enfants de moins de 4 ans à Bagneux : 2 848, à Malakoff, il y en a 1 950. Ce qui fait une différence de 898.

Nombre de crèches : 8 à Bagneux et 10 à Malakoff. 2 de plus malgré 898 enfants de moins.

360 places à Bagneux et 421 à Malakoff. Le ratio est de 4,6 et de 7,9.

Voilà la comparaison qui s'impose. Vous la vouliez, vous l'avez.

**Mme MEKER.** - Je me pose une question quant à l'idée, le mirage, l'erreur d'appréciation sur l'histoire et sur ce que nous a montré l'espèce humaine jusqu'ici. Quelle est donc cette idée étrange qui pousse à penser que l'accroissement de la fortune des plus riches améliorerait la situation des plus pauvres ? C'est extraordinaire. Cela n'a jamais fonctionné et ne fonctionne pas.

C'est tout de même un mirage : l'accroissement de la fortune des plus riches n'a jamais enrichi, n'a jamais favorisé la vie des plus fragiles.

Ce serait l'idée du premier de cordée ? ! Il se trouve que, dans une chaîne, le maillon le plus important est le maillon le plus faible car, dans la chaîne, lorsque le maillon faible, le maillon le plus fragile casse, toute la chaîne casse. C'est donc assez stupide. Il faut donc solidifier, renforcer,

protéger les maillons les plus faibles. Cela semble très logique. Je trouve que l'on pense bizarrement à notre époque.

Notre modèle de développement court à sa perte mais rien ne change. Tout de même, je vais me faire plaisir et peut-être qu'à moi d'ailleurs, il y a eu un cas pour lequel il y a eu des prémices de changement de braquet, de changement de paradigme, je pense au renoncement, on dira ainsi, de l'aéroport de Notre-Dame des Landes. C'est la première fois dans l'histoire politique de ce pays. Il y a eu également il y a quelques années l'épisode du Larzac. Là, il s'est passé quelque chose. C'est une petite lueur.

Pour notre ville, la solidarité que nous mettons en avant est une forme de soutenabilité. Nous ne sommes pas Malakoff, nous sommes beaucoup moins riches. Il y a une grande différence, il faut le souligner. Le fait de vouloir maintenir des services publics, le fait d'avoir des ratios de crèches pas complètement à la hauteur, un des soucis que nous cherchons à pallier jour après jour, montrent que nous sommes très attentifs. Il faut tout de même reconnaître que cette ville met en avant une solidarité qui lui permet d'aller de l'avant et de pousser des projets.

Je ne l'entends pas assez dans cette assemblée, ce qui est un peu normal car les écologistes étaient souvent des doux rêveurs, aujourd'hui, ils sont plus souvent des lanceurs d'alerte, le regard écologiste que l'on peut porter sur les choses n'est peut-être pas totalement partagé. Pour le coup, ce n'est pas forcément une appartenance politique encore que la solidarité est nettement plus à gauche. Disons que toutes les difficultés liées au réchauffement climatique vont toucher d'abord les plus fragiles au niveau planétaire mais ici aussi.

J'ai entendu des choses mélangées : augmentation du diesel, augmentation des fluides, ce n'est pas exactement pareil. Vous n'échapperez pas à l'augmentation des fluides. Vous échapperez peut-être au diesel pour mieux respirer parce que l'on aura inventé d'autres formes de motorisation, mais pour l'augmentation du gaz et de l'électricité, il faudra aussi trouver des solutions car ce n'est pas l'État qui va le décider pour punir les pauvres citoyens. Cela va se faire comme cela. La précarité énergétique arrive.

Dans notre ville, les rénovations thermiques des immeubles des grandes tours du sud que nous avons défendues et pour lesquelles nous avons abondé des fonds montrent que c'est quelque chose que nous prenons en main.

Il y a aussi les effets du réchauffement climatique, les effets de la sixième extinction des espèces, ce n'est pas notre faute mais nous y sommes, il faut tout de même la prendre en compte. J'aimerais que nous puissions, peut-être dans le budget, mettre plus en avant tout ce que nous pouvons faire en termes de protection de la biodiversité. Un parc, ce n'est pas uniquement pour l'agrément. Le cadre de vie me semble parfois un terme pas totalement à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. Je pense qu'il est temps de changer de braquet et de mettre en avant, c'est peut-être cela qu'il faut globalement imaginer, le respect des vivants et du vivant avec une orientation nouvelle de toute la politique qui devrait être plus tournée vers ce but.

Je finis un peu abruptement, car il s'agissait de choses un peu idéalistes, mais peut-être pas, peut-être plus lanceur d'alertes qu'il n'y paraît. Ces propos sont peut-être plus dans ce cadre qu'il n'y paraît finalement. Monsieur Martin, vous avez regretté que notre budget s'oriente vers d'autres buts, d'autres directions, d'autres orientations, mais vous ne nous avez rien dit. La critique est facile. Il est un peu plus difficile de piloter une ville comme celle de Bagneux. La solidarité est tout de même un paradigme indispensable pour notre survie sur cette planète.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci pour ces débats très intéressants.

Je vais revenir sur quelques points. Je vais essayer d'être rapide car beaucoup de choses ont été dites dans les échanges que nous avons eus.

Je vais d'abord revenir sur un premier point qui, me semble-t-il, constitue le cœur des questions sur lesquelles nous avons besoin de continuer de débattre : il s'agit de l'attaque sans précédent faite contre l'autonomie des communes. Je crois que nous sommes vraiment sur une offensive libérale contre le cœur de ce que constitue la commune comme espace de proximité de services pour ses habitants.

Il y a bien sûr d'abord l'annonce du plan de réduction de 13 Md€ sur 5 ans. Après ce qui s'est passé lors du quinquennat précédent, ce sera extrêmement difficile pour les collectivités. Je note des débats que nous avons ce soir qu'il faut faire plus pour les crèches, plus pour la sécurité, etc. Les compétences exercées par d'autres sont transférées. La petite enfance est un très bon exemple, c'est une compétence départementale qui a été transférée aux communes dans ce département. La sécurité publique, excusez-moi, normalement, c'est une responsabilité de l'État. C'est une compétence régaliennne de l'État qui est de plus en plus transférée aux collectivités. Vous avez aussi évoqué l'emploi qui devrait être maintenant à la charge des communes.

On évoque toutes ces questions qui sont le cœur des préoccupations des habitants. Les maires sont en première ligne pour tous les aspects de la vie quotidienne de leurs habitants et on leur annonce moins de recettes pour intervenir. Ce n'est tout simplement pas possible. C'est probablement une tentative de dresser les populations contre les élus locaux, je le dis très clairement, alors qu'à toutes les strates, on n'assume pas ses responsabilités.

Le gouvernement propose un contrat triennal. Je parle d'attaque à l'autonomie communale parce que les communes ont la possibilité de choisir. Ce sont les électeurs qui leur donnent le pouvoir de proposer des programmes municipaux et d'avoir plusieurs années pour les mettre en œuvre et de choisir la manière dont elles vont les mettre en œuvre. Imposer un contrat aux collectivités, un contrat visant à rentrer dans des critères très restrictifs de leur autonomie, c'est remettre en cause la libre administration qui existe dans notre pays des collectivités territoriales.

Il en est de même de la réforme de la taxe d'habitation. J'ai dit clairement ici, je ne le dis pas depuis que le Président Macron a été élu, je le disais avant, que la taxe d'habitation est un impôt injuste car il tient insuffisamment compte des ressources des habitants. Néanmoins, le lien entre l'administré et sa commune, la question de l'impôt ont à voir avec tout cela : que va-t-il se passer demain ? Quel lien va avoir l'habitant avec sa commune ? Quelles vont être finalement les compensations ?

Je suis extrêmement prudente. Chaque fois que l'on nous a dit depuis que je suis Maire qu'on allait nous compenser ce que l'on nous retirait en termes de ressources... On nous a dit lors de la suppression de la taxe professionnelle : ne vous inquiétez pas, il y aura des compensations, etc. On voit où cela en est. Cela fonctionne bien la première année, la deuxième, c'est moins bien et, au fil des ans, les compensations ne sont plus assurées.

On l'a vu clairement avec la réforme de la taxe professionnelle. Que s'est-il passé ? Finalement, on a transféré toute une partie de la fiscalité économique sur les ménages. En revanche, ceci a très bien marché.



Se rajoute la réforme territoriale. On nous a parlé de la mi-février, il paraîtrait que ce serait en mars. On ne sait pas quand elle sera annoncée, mais il va y avoir une réforme territoriale extrêmement importante notamment dans la métropole du Grand Paris et on n'a pas encore les contours de cette réforme.

À cela, vous ajoutez le plan social annoncé contre les fonctionnaires... J'appelle cela plan social parce que lorsque l'on dit qu'il faut se débarrasser de 120 000 fonctionnaires et que l'on va même dépenser de l'argent public pour les payer pour qu'ils s'en aillent... C'est bien ce qui est proposé. On va dépenser beaucoup d'argent pour leur dire de partir.

**M. LE THOMAS.** - Ce n'est pas comme cela que l'on va bâtir des crèches !

**Mme le MAIRE.** - Avec moi, elle est financée.

Je pense que cette politique atteint directement l'autonomie communale. J'ajoute que si le seul horizon est de respecter les critères de Maastricht et les critères libéraux, nous ne nous en sortirons pas. D'ailleurs, c'est au titre des critères de Maastricht que le Premier ministre a annoncé que le réseau de métro du Grand Paris ne se ferait probablement pas. Il est revenu en arrière depuis en disant : cela se fera mais je ne sais pas dans combien d'années. Or, les Franciliens ne peuvent plus se transporter dans des conditions décentes et nos villes sont polluées parce que les gens sont obligés de prendre leur voiture car ils ne peuvent pas aller travailler dans des conditions de transport satisfaisantes.

J'ai signé un appel, avec d'autres collègues maires, pour un rassemblement le 18 mars place de la République pour dire que nous allons tous ensemble à Paris défendre nos communes. Ce sera un rassemblement important et un clin d'œil au 18 mars 1871, le jour de la commune de Paris. C'est un symbole. Je serai de ce mouvement avec d'autres collègues maires de villes populaires comme Bagneux car il nous semble important de réagir, de dire que nous tenons à pouvoir appliquer dans nos communes les politiques que nous avons décidées, que nous sommes là, nous élus, pour répondre aux besoins de nos habitants et que, dans une période de crise que nous connaissons, les habitants des villes populaires ont encore plus besoin que les autres de l'intervention publique. Il ne faut donc pas que l'on nous prive de ces moyens.

Je ne reviens pas sur la stratégie financière de la commune et les orientations de politique publique que nous avons axées sur un haut niveau d'épargne brute de la commune et une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, plusieurs collègues l'ont dit, par l'amélioration de notre politique d'achat par exemple mais aussi grâce à la gestion active de notre dette et par une dynamique des bases fiscales qui nous apporte des ressources supplémentaires.

Monsieur Zani, je vous remercie de l'avoir cité, nous n'allons pas à nouveau cette année augmenter la fiscalité locale. J'ai dit qu'elle était déjà élevée à Bagneux. Je rappellerai aux collègues qu'en 9 ans, nous n'avons pas augmenté la fiscalité locale excepté une fois en 2015, de 1,5.

Je le souligne, parmi les efforts fournis par la ville, il y a celui d'essayer d'équilibrer ses budgets sans augmenter la pression fiscale sur les Balnéolais qui est déjà trop importante. C'est aussi dans les villes populaires que les taux d'imposition sont les plus élevés.

Ces difficultés, nous les retrouvons. Vous pouvez le regarder, c'est souvent le cas. Nous avons une dynamique positive de nos bases mais aussi je pense une politique très active de recherche de subventions. Je crois que sur ces questions, la ville a beaucoup progressé pour taper à toutes les portes pour essayer d'obtenir des subventions pour nos projets.

Monsieur Martin, vous nous interpellez sur le chômage des jeunes. Ce sujet me préoccupe bien évidemment beaucoup. Vous dites : que fait la majorité municipale ? Je voudrais attirer votre attention sur le fait que vos collègues à Vallée Sud Grand Paris ont voté la disparition des missions locales. Ce sont vos amis politiques qui l'ont votée il y a très peu de temps contre l'avis de la maire de Malakoff et le mien. Je pense qu'il faut juste que vous l'ayez en tête. Nous, nous tenions à ces missions locales car elles étaient des outils en faveur des jeunes et des outils spécifiques de politique publique en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes.

Cela dit, on ne va pas désarmer, le territoire a décidé de créer un GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui regroupe l'emploi des jeunes et des moins jeunes. Nous avons une antenne de ce GIP à Bagneux car nous l'avons demandée. Il me semblait logique que la ville qui a le plus fort taux de chômage ait une de ces antennes. Je voulais le souligner.

Vous me dites la même chose à propos du développement économique. Je vous rappelle juste que c'est une compétence de Vallée Sud Grand Paris. Comme vous n'êtes pas pour un doublon des compétences et des personnels, Vallée Sud Grand Paris s'occupe donc de ces actions en direction du développement économique. Cela ne veut pas dire que nous ne nous en occupons pas puisque nous essayons de faire venir des entreprises et des sièges sociaux sur notre commune et des petites entreprises que nous soutenons.

Un mot sur le budget participatif pour vous dire que ce n'est pas une opération que nous avons déjà menée. De mémoire, nous avons 50 000 € pour les conseils de quartier. Là, ce n'est pas du tout la même logique. Là, il s'agit d'un appel à participation de l'ensemble des citoyens de la commune. Nous sommes sur un budget de 250 000 € en investissements. Nous avons 86 projets. Beaucoup sur l'écologie et le solidaire ont été déposés. Les habitants auront à se prononcer au printemps prochain sur les projets retenus comme éligibles à ce budget participatif. L'objectif était de permettre aux habitants de proposer des idées qui leur tiennent à cœur. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas pensé à certaines idées, mais pas mal auxquelles nous n'avons pas pensé seront soumises au vote de nos concitoyens. Parmi les projets déposés, un tiers a été déposé par des jeunes. Je pense que c'est très intéressant dans une ville comme la nôtre.

En matière de priorités, très rapidement, les priorités éducatives continuent de faire partie de ce que nous souhaitons mettre en œuvre avec :

- le lancement des deux nouvelles écoles dont la construction commence dès cette année,
- la livraison de notre crèche,
- le lancement du relais d'assistantes maternelles du nord de la ville.

Des équipements très attendus des habitants.

C'est aussi la poursuite de travaux importants sur, je vais en citer deux qui me semblent emblématiques : la réfection du parc des sports. Notre parc des sports est ancien, il a plus de 20 ans, il a besoin d'une rénovation profonde permettant une meilleure utilisation. Je pense que ce sera le cas avec la réfection de la piscine d'athlétisme et la mise en place d'une pelouse synthétique pour une plus grande utilisation par les sportifs. Je crois que c'est important.

En matière de commerce, je pense au lancement de la rénovation du marché Léo Ferré qui date lui aussi. Il a besoin d'être modernisé, d'être mieux organisé et que l'on continue à en améliorer la qualité.

En matière de tranquillité publique, je le disais tout à l'heure, les communes sont amenées à

assumer des compétences qui n'étaient pas les leurs. C'est une question importante. Je n'ai pas d'idéologie de ce point de vue. Mon souhait est de dire que tous les habitants ont le droit de vivre dans la tranquillité et notamment les habitants des quartiers populaires.

Cela suppose en premier lieu que le commissariat de Bagneux ait les effectifs suffisants, les véhicules et les moyens pour intervenir sur le terrain. Ce n'est pas suffisamment le cas. Je ne peux pas accepter qu'au commissariat on réponde à des concitoyens que l'on ne peut pas se déplacer parce que l'on n'a pas de voiture. Pour moi, c'est un combat extrêmement important. J'ai demandé que l'on puisse bénéficier de la police de sécurité du quotidien annoncée par le Ministre de l'Intérieur et le Premier Ministre. J'en suis juste à la troisième lettre, mais je pense qu'ils vont me répondre un jour. En tous les cas, je proposerai à nos concitoyens de se mobiliser sur cette question car on ne peut pas faire que des annonces sur le fait que l'on va revenir à une police de proximité et que Bagneux par exemple, parce que je ne sais pas où ils vont les mettre, dans les Hauts-de-Seine n'en bénéficie pas. Vous comprenez ce que je veux dire. S'il y a des priorités et si des villes doivent en bénéficier prioritairement, la nôtre a les critères. Cela me semble extrêmement important.

Nous accompagnerons cela - ce que nous avons proposé - par un déploiement de vidéoprotection. Ce ne sera pas dans toute la ville, vous le savez, nous vous l'avons présenté ici. C'est une première étape, une étape importante car elle nous coûte tout de même 450 000 € d'investissements, pour que tout le monde se rende bien compte, pour un déploiement qui n'est pas massif. Cela coûte donc extrêmement cher aux collectivités. Cela vise à accompagner les enquêtes de police quand c'est nécessaire mais je n'ai jamais considéré que c'était la solution à tous les problèmes. Il continue à y avoir pas mal de problèmes dans de nombreuses villes où a été installée la vidéoprotection. Il ne faut pas non plus "survendre". C'est un des outils dont nous nous sommes dit que nous allions l'utiliser si cela nous permettait de régler un certain nombre de problèmes et de faciliter les enquêtes de police.

À propos des médiateurs, je pense que la prévention est importante. Nous proposons de faire un essai avec de la médiation, particulièrement dans un quartier dans le sud de la ville et autour de la place Dampierre pour ne pas les citer. Nous avons évidemment des difficultés à d'autres endroits. Nous verrons si cela fonctionne ou pas. Là non plus, je ne dis pas que c'est la recette miracle. Il s'agit d'avoir des personnes sur le terrain le soir quand les services publics sont fermés et que le seul recours possible est la police. Il n'y a pas d'autres adultes pour s'adresser à des jeunes qui peuvent causer quelques troubles, des jeunes qui ont surtout besoin d'avoir des adultes en face d'eux pour discuter, essayer de régler avec eux les problèmes et de les amener vers les structures ou projets qui leur permettent d'avancer.

C'est l'objectif de ces médiateurs. Je le dis, il s'agit d'un essai. Là encore, les politiques de prévention ne sont pas une compétence de la ville. Nous allons les assumer de manière supplémentaire car je pense important de le faire.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. J'en ai forcément oublié beaucoup.

En tout cas, c'est un budget offensif que nous présentons aujourd'hui avec comme objectif celui de continuer à respecter les engagements que nous avons pris devant les habitants ainsi que les priorités que nous avons présentées en 2014. Aïcha Moutaoukil a évoqué le bilan des engagements remis dans le dossier. Je pense qu'il est intéressant d'en prendre lecture. Vous verrez que nous avançons de manière très correcte et satisfaisante sur le respect de ce que nous avons présenté en 2014 dans un contexte pas simple et plus compliqué aujourd'hui qu'hier.

Je vous propose de passer aux votes car il est déjà un peu tard.

Il me revient de vous faire voter ce budget article par article.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chapitre 011 - charges à caractère général : 14 219 995 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : 38 675 245 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 14 - atténuations de produits : 1 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 14 671 644 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 66 - Charges financières : 1 200 313 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 339 750 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 68 - dotations aux provisions : 105 312 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 5 035 608 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 042 - opération d'ordre de transfert entre sections : 3 748 137 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Soit un total de 77 997 004 €.

**Recettes**

Chapitre 013 - atténuation de charges : 295 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 70 - produit des services du domaine et ventes diverses : 8 250 465 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

**DROITE**Chapitre 73 - impôts et taxes : 51 045 714 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

**DROITE**Chapitre 74 - dotations, subventions et participations : 17 690 533 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

**DROITE**Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 533 483 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

**DROITE**Chapitre 77 - produits exceptionnels : 13 000 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

**DROITE**Chapitre 78 - reprise sur provisions semi-budgétaires : 86 500 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 042 - opération d'ordre de transferts entre sections : 82 309 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 713 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 204 - subvention d'équipements versée : 1 584 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 8 642 671 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 23 - immobilisation en cours : 16 557 274 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 5 430 200 €**☞ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 27 - autres immobilisations financières : 1 211 400 €**☞ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 82 309 €**☞ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Soit un total de 34 220 854 €.

**Recettes d'investissement**Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : 8 444 546 €**☞ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 14 916 687 €**☞ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 23 - immobilisations en cours : 100 000 €**☞ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**



- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 1 903 876 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 024 - produits des cessions : 72 000 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 5 035 608 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 748 137 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

**DROITE**

- **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Nous en avons fini avec le budget primitif.

## **02 - BUDGET PRIMITIF 2018**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE DE BAGNEUX BUDGET ANNEXE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons en dépenses :

Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 19 990 €

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 10 €

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

En recettes

Chapitre 70 - produit des services, du Domaine et ventes diverses : 19 990 €

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 10 €.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Soit un total en dépenses et en recettes de 20 000 €.

### **03 - PROVISION SEMI-BUDGETAIRE**

#### **REPRISE DE LA PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SARL ENERGIE BTP**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons inscrit en recettes de fonctionnement une provision de 86 500 €. Nous enlevons cette provision car la question est réglée.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **04 - PROVISION SEMI-BUDGETAIRE**

#### **CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SARL CHARPENTE CENOMANE**

**Mme le MAIRE.** - C'est une obligation dès qu'il y a un problème contentieux d'inscrire une provision même si on ne l'utilise pas. Cette provision se monte à 105 312 € pour un contentieux avec la SARL Charpente Cenomane.

**M. ZANI.** - Il y a des choses que l'on n'a pas comprises. Il convient de rappeler que ce marché concerne la construction de la charpente en bois du PPCA pour un montant initial de 1 140 000 €.

Premièrement, nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles le chantier a été prolongé de 4 mois.

Deuxièmement, jusqu'à preuve du contraire, le pouvoir adjudicateur, c'est vous, donc vous êtes en mesure de nous donner les raisons.

Troisièmement, sur quel fondement la commune réfute l'ensemble des arguments avancés par la société Charpente Cenomane dès lors qu'à bon droit l'allongement du chantier entraîne de facto une charge supplémentaire de travail même si la demande de la société Charpente Cenomane est très largement surestimée, qui frise l'enrichissement sans cause.

Nous avons appris en commission des finances, et remercions M. le Directeur général des services pour cette information, qu'une négociation est en cours pour un règlement amiable avec cette même société.

**Mme le MAIRE.** - Il n'y a pas de question ?

**Mme DAVID.** - Vous nous avez fait un compte rendu de la commission.

**M. MARTIN.** - Je pense que la question est : à quoi est dû le retard du projet ? Dans le compte rendu, on voit qu'il y a 4 mois de retard. C'est une explication qui est demandée.

**Mme le MAIRE.** - M. Fabbri va vous répondre.

**M. FABBRI.** - Pour ceux qui se souviennent de ces travaux et de cette implantation, il s'agit - le Président de l'association est dans la salle, il saura s'en souvenir - du temps de calage avec les habitants et les jeunes du quartier qui nous ont conduits à chercher à développer avec l'association en question un rythme de construction et des temps de discussion visant à ce que le projet soit le mieux accepté possible. Il a été poursuivi avec un certain nombre d'événements très positifs comme l'organisation des baraques et chantiers qui continue d'ailleurs en vendredi baraques, bien après les chantiers. Cela a contribué à faire avancer le projet, mais a nécessité que l'on prenne aussi des moments. C'est ce qui explique le fait que l'on a un peu de décalage au démarrage du chantier. Il y a eu quelques interruptions d'ordres de service au départ pour permettre à ce chantier de se dérouler dans un climat le plus serein et le mieux réussi possible. Nous avons eu quelques interruptions de chantier au départ, un peu plus que nous ne l'aurions souhaité mais pas autant que ne le réclame l'entreprise, d'où la négociation.

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit de voter.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

## **05 - REMISES GRACIEUSES**

### **REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2013 A 2017**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons des remises gracieuses de 2013 à 2017 qui sont sur des petites sommes. Le montant total s'élève à 3 403,87 €.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons des subventions, celles avec convention pour les associations conventionnées, et toutes les autres. Je préciserai chaque fois les élus qui ne participent pas au vote compte tenu de leur présence dans ces associations.

<b>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS</b>
---

**Mme DAVID.** - Comme nous avons pu le voir avec le vote du Budget Primitif, l'enveloppe des subventions aux associations est maintenue et je m'en félicite. Je m'en félicite car je pense que le tissu associatif balnéolais mérite toute notre attention.

Toutes ces associations œuvrent dans différents domaines : la culture, le sport, l'accès au droit, la santé, la solidarité, etc. et assurent d'ailleurs bien souvent des missions de service public et nous

devons saluer l'engagement de tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à toutes ces actions.

Si nous avons vu que, dans le débat précédent, rien n'est simple pour les collectivités, je veux dire ici que rien n'est simple non plus pour les associations. En effet, les mesures prises par le gouvernement les concernant ne facilitent pas l'engagement citoyen.

Je pense à la suppression des contrats aidés qui touchent plusieurs associations de notre territoire, qui touchent aussi nos écoles et la collectivité comme l'a dit Mme Boudjenah. C'est le seul moyen pour les associations de pouvoir recruter des personnels. Sans ces contrats, des associations devront mettre la clef sous la porte comme elles l'ont dit lors des rassemblements que nous avons eus ces derniers temps et, souvent, elles seront obligées d'augmenter de manière démesurée le montant de leurs cotisations.

Je pense aussi à la diminution des crédits du CNDS, le Centre National de Développement du Sport. C'est moins 37 %, c'est énorme et, aujourd'hui, le COMB par exemple ne connaît pas les critères d'attribution. Nous sommes tout de même en février. Il sait qu'une forte baisse est envisagée et il sait aussi surtout que l'État a décidé de décaler le versement de ces subventions dans le temps, mettant en danger la trésorerie de ces clubs.

Nos associations ont besoin d'aides de l'État, de la région, des départements et de la commune de manière pérenne pour pouvoir mener à bien leurs actions si importantes à la cohésion de notre territoire.

Oui, je me félicite vraiment du maintien de notre enveloppe et je pense que c'est un engagement fort.

Vous l'avez vu dans cette délibération, nous vous proposons, comme l'an passé, de répartir les subventions municipales, mais aussi les subventions de fonctionnement négociées en 2016 pour 3 ans avec le département dans le cadre du contrat de développement territorial. L'enveloppe du contrat de développement territorial est de 107 000 €.

Le contrat de développement territorial nous permet de répartir cette enveloppe selon des critères partagés : priorité aux activités sportives et aux associations à rayonnement départemental. Dans les tableaux, vous verrez aussi les crédits politiques de la ville.

Comme l'année dernière, pour une plus grande transparence, nous avons regroupé au sein du service citoyenneté vie des quartiers/activités publiques toutes les aides apportées par la ville.

Vous avez vu dans le rapport de présentation un certain nombre de transferts de crédits, de services vers la citoyenneté pour le fonctionnement des TAP, la subvention à l'atelier architecture autogérée qui porte le projet Agrocité sur notre commune et enfin, comme en 2017 aussi, une enveloppe est destinée aux frais du ménage de la maison du sport. Le ménage de la maison du sport est maintenant assuré par l'OBS et le COMB. Nous leur reversons l'équivalent de cette prestation. Le PPCM assure le ménage de l'équipement. Pour le PPCM, nous versons l'équivalent des fluides.

Vous avez tout le détail des chiffres. Je n'y reviens pas.

L'enveloppe des subventions municipales atteint ainsi 1 094 699 €.

Je le redis également comme chaque année, légalement, nous devons conventionner avec des associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €. Nous avons baissé ce seuil à

10 000 € pour plus de transparence.

Nous avons 9 associations avec convention. Je vais commencer par parler de celles-ci. Je vais faire court comme le souhaite Mme le Maire afin que nous puissions rentrer tranquillement chez nous.

Pour le COMB, je ne reviens pas sur cette association très importante. L'Assemblée générale s'est tenue vendredi dernier. Ils ont fini l'année sportive à 4 252 adhérents. 60 % d'entre eux ont moins de 18 ans, 700 sont des collégiens et les effectifs féminins sont en progression de 33 %.

Je voudrais souligner l'importance du travail fait pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Plusieurs sections sont inscrites dans cette dynamique, notamment le foot féminin cette année qui aura une belle initiative. Les équipes auront des joueuses sourdes. Ils font une belle manifestation en mars.

On retrouve aussi le COMB dans tous les grands moments de la ville : la fête des vendanges mais aussi pendant toute la période de Copaca'Bagneux grâce à l'investissement de ses bénévoles. Il réalise aussi de nombreuses actions avec l'Éducation nationale dans les établissements scolaires et pendant les temps périscolaires, donc pendant les TAP où il anime plusieurs ateliers.

Compte tenu l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions, je vous propose d'attribuer au COMB une subvention de 428 367 € dont 380 000 au titre de fonctionnement, 9 567 de participation aux frais du ménage et 38 800 € au titre du contrat de développement territorial du département.

Pour le CASC, le Comité d'actions sociales et culturelles des personnels de la ville de Bagneux, donc le CE des agents de la ville, je vous propose de renouveler l'attribution de leur subvention de 129 000 € à laquelle nous ajoutons 14 000 €. Nous l'avions votée en deux fois l'année dernière, cette année, on globalise le vote de la subvention. Ces 14 000 € correspondent à l'achat de cadeaux que fait la municipalité au personnel féminin dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes.

Au total, la subvention s'élève à 143 000 €.

L'OBS est aussi une association bien connue dans notre ville de par les actions qu'elle y mène et de par les partenariats qu'elle a su développer. Elle gère le centre médico-sportif qui est une structure importante de prévention des risques liés à la pratique sportive. Il y a plus de 1 000 visites par an. Elle promeut la santé par le sport dans les écoles et les accueils de loisirs grâce à des actions d'information sur les questions de nutrition et d'alimentation.

Elle travaille auprès des habitants des quartiers prioritaires au sein des dispositifs cofinancés par l'État et le département comme l'atelier santé ville et la réussite éducative. L'OBS développe aussi des actions auprès des personnes du troisième âge, financées l'an dernier par la CNAM. Le financement n'a pas été reconduit. Du coup, l'OBS poursuit cette action qui a remporté un grand succès.

Elle porte aussi des actions de prévention et de lutte contre l'obésité. Elle travaille en équipes pluridisciplinaires avec des infirmières, des diététiciennes, des psychologues où de nombreux enfants sont suivis cette année encore.

Il est proposé :

- une subvention de 96 618 € répartis en 21 850 € au titre de la politique de la ville et 73 418 € pour son fonctionnement découpés en 61 530 € pour le fonctionnement et 11 888 € pour les frais

de ménage,

- et, dans le cadre du contrat de développement territorial, une subvention de 1 350 €.

L'Association de Développement Intercommunal des Blagis, l'ADIB, une association portée par les villes de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bagneux, porte les activités et la gestion de la maison de la justice et du droit. Cet équipement est indispensable. Il propose de nombreuses permanences, d'informations juridiques et sociales, des médiations et c'est un outil indispensable à l'accès au droit. La fréquentation de l'an dernier s'élève à 8 000 entretiens physiques ou téléphoniques.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 16 299 €.

Nous proposons aussi de reconduire la subvention de 25 000 € à la Régie de quartier qui crée du lien social, qui mène des actions d'insertion, qui accompagne les demandeurs d'emploi et les aide à élaborer leur projet professionnel.

Nous proposons de reconduire la subvention de 10 000 € au foyer de jeunes travailleurs Victor Hugo qui accompagne les jeunes tout au long de leur séjour dans le foyer. Il propose des activités sportives et culturelles et anime des ateliers de recherche des logements et de recherche d'emplois. Cette année, ils ont organisé un forum sur la santé qui a été très réussi.

Concernant le centre d'information au droit des femmes et des familles, le CIDFF, il intervient depuis très longtemps sur Bagneux. Son objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, il fait des permanences hebdomadaires au sein des deux centres sociaux et culturels à la maison de la justice et du droit pour des permanences d'informations juridiques. Il intervient dans des sessions de sensibilisation des professionnels de Bagneux : personnel de la petite enfance, animateurs, personnel d'accueil à la problématique des violences conjugales et leurs conséquences sur les enfants.

Il est proposé de soutenir le CIDFF par une subvention de 14 100 €, soit 7 500 € au titre des financements de la politique de la ville, 5 600 € pour le fonctionnement de l'association et 1 000 € au titre du contrat territorial de développement.

Concernant Le Plus Petit Cirque du Monde, vous le savez, nous avons déjà voté les subventions à travers une convention d'objectifs pluriannuelle, soit 68 000 € au titre du fonctionnement. Aujourd'hui, il s'agit de reconduire à travers un avenant la subvention au PPCM dans le cadre du contrat de développement territorial négocié avec le département à hauteur de 55 000 €.

Concernant Mimesis, je vous le rappelle, nous avons voté la convention d'objectifs et la subvention au mois d'octobre puisqu'il fonctionne en année scolaire. Là, il s'agit de voter un avenant à cette convention pour rajouter des ateliers supplémentaires que l'association fait dans les écoles dans le cadre des TAP jusqu'au mois de juillet pour un montant de 2 772 €.

Voilà pour les associations avec lesquelles nous avons des conventions.

La dernière délibération présente l'ensemble des propositions de subventions à attribuer. Il y a une petite erreur dans le rapport. C'est 91 associations hors convention d'objectifs pour un montant total de 80 865 €, soit 58 565 € en fonctionnement, 11 450 € au titre de la politique de la ville et 10 850 € au titre du contrat territorial avec le département.

Vous avez le tableau de toutes les attributions joint à la délibération, je ne vais pas revenir sur

chacune d'elles. La particularité de cette année est que nous avons eu moins de demandes malgré des relances que nous avons faites de manière insistante. Certaines associations ont fini par nous déposer leur dossier, d'autres associations nous ont précisé que leur projet 2018 n'était pas bouclé, donc n'était pas en mesure de déposer de dossier. D'autres nous ont dit avoir une trésorerie suffisante pour assurer leur projet 2018, d'autres n'ont pas répondu. De ce fait, nous avons un reliquat plus important que les autres années. Il est de 21 678 €. Ce reliquat nous permettra de répondre à des projets qui pourraient être proposés en cours d'année.

Globalement, nous avons reconduit les subventions 2017. Vous avez vu que certains proposent une légère augmentation à certaines. Atousignes par exemple travaille à la rencontre de sourds et d'entendants et à faire découvrir la culture sourde. L'association Consud, une opération nord/sud implantée dans le nord de la ville, travaille autour des contes. Il fait du soutien à la scolarité, il travaille avec le CSC Prévert.

Une augmentation est prévue pour l'association l'Assbac qui intervient dans le quartier sud, qui a développé son action tout au long de l'année auprès des jeunes, qui assure aussi la distribution alimentaire.

Nous avons octroyé une subvention aux auxiliaires d'aveugle, qui met en relation des aveugles et bénévoles. Ces bénévoles les accompagnent dans le quotidien pour les démarches administratives mais aussi pour les sorties culturelles. C'est une belle association. Je pense que l'on pouvait lui donner un petit coup de pouce.

Luso - balnéolaise fait la promotion de la culture portugaise à travers des cours de portugais pour les enfants. Cette association travaille autour du chant et, cette année, ils ont un projet particulier dans le cadre de la journée du 8 mars : une conférence, un débat et un spectacle tout au long de la journée. Ce n'est pas le 8 mars, mais le week-end après le 8 mars.

Nous avons donné un petit coup de pouce à l'amicale des locataires la tour 6 et 8 Anatole France qui a déposé son dossier. Elle fête les 50 ans de leur résidence. Ils ont sollicité une subvention auprès du bailleur et une auprès de la ville.

Terranga perd des crédits politiques de la ville puisque l'État ne veut plus financer les petites associations. Nous avons décidé de compenser non pas intégralement mais partiellement en donnant un petit coup de pouce.

Je crois avoir fait le tour des spécificités de cette année.

Pour terminer, je voudrais préciser qu'aux subventions directes s'ajoutent les aides indirectes comme les prêts de locaux, d'installations sportives, de reprographie, de prêts de matériels divers ou encore de tarifs préférentiels pour les transports en car ou en minibus.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

M. Roberto Romero Aguila va nous quitter car il a un problème de garde d'enfant. Sa femme n'est toujours pas rentrée à la maison. Nous allons l'excuser volontiers pour s'occuper de ses enfants.

M. Romero Aguila donne pouvoir à Claire Gabiache qui n'avait pas de pouvoir. En revanche, Le pouvoir de M. Payen qu'avait Roberto tombe.

*(Départ de M. Romero Aguila à 22 h 45.)*

**M. MARTIN.** - Une intervention assez rapide pour afficher notre attachement aux associations.

Les associations constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale, sportive et culturelle, comme vous avez pu le dire.

La reconnaissance de l'associatif doit redevenir un élément essentiel des politiques publiques, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres communes.

Notre groupe soutient le monde associatif balnéolais très diversifié et approuve l'engagement de la majorité municipale à travers les aides financières et matérielles que peut apporter la commune.

Les subventions allouées pour le monde associatif restent constantes entre 2017 et 2018, soit près de 1 M€, malgré toutefois une baisse légère comme vous avez pu le dire du nombre de petites associations subventionnées : 91 associations subventionnées.

Nous avons toutefois deux remarques pour deux grosses associations. On revient chaque année peut-être au moins sur une association qui est l'OBS. C'est une remarque récurrente. Il est toujours gênant de voir qu'une association a pour objet d'encourager et de soutenir toutes les initiatives tendant à développer et à promouvoir la pratique des sports pour toutes et tous alors que le COMB a les mêmes objectifs.

Pour l'aspect médical, le centre médico-sportif pourrait être rattaché au CMS pour plus de cohérence sur notre offre médicale à Bagneux.

La deuxième association qui nous gêne un peu en termes d'objectifs, c'est la Régie de quartier. Nous sommes assez surpris de voir que cette association dont ses priorités sont des actions d'insertion et d'accompagnement des Balnéolais dans leur parcours de retour à l'emploi assure la mise en place de jardins potagers. Cette action ne rentre pas dans les missions prioritaires de la Régie de quartiers, surtout que d'autres associations font déjà cela comme le CRAC. Je ne suis pas sûr que ce soit les demandeurs d'emploi qui bénéficient ou utilisent ces jardins potagers.

Je préférerais que l'argent pour la mise en place de ces jardins potagers soit plutôt sur des actions d'insertion et d'accompagnement de Balnéolais ou de formations supplémentaires.

Merci.

**M. ZANI.** - Concernant les subventions, il n'échappe à personne que le sujet revient chaque début d'année et les interventions sont généralement similaires les unes aux autres. Nous n'allons pas nous étendre sur cela, d'autant plus que vous connaissez notre position.

Concernant l'OBS, je dois signaler que, pour cette année 2017, ils ne nous ont pas renseignés sur le nombre de leurs adhérents, etc. alors qu'ils le font tout le temps. Si vous prenez le livre des associations, c'est arrêté en 2016. 2017, ils n'ont pas donné leur nombre d'adhérents, etc.

**Mme DAVID.** - Je pense que c'est une erreur de notre part. J'ai relu tout le bouquin et je n'ai pas vu qu'il manquait 2017.

**M. ZANI.** - En parlant du bouquin, les collègues qui m'ont précédé ont tous remercié les services pour le travail accompli. À notre tour de nous associer à ces remerciements avec un sens un peu différent.

Je vous invite à consulter les colonnes de demandes de subventions pour l'année 2018. Sur le tableau général, le total des demandes, vous avez une erreur de 150 €. Sur le tableau des sommes accordées, il y a une différence de 225 €.

En effet, ces erreurs ne sont pas de nature à affoler un auditeur de la Cour des comptes, mais tout



de même, elles subsistent.

Également, nous avons deux associations, Mass'Agés par exemple où il y a deux demandes, l'une est de 650 € et l'autre de 1 000 €. On ne sait pas laquelle est bonne.

Concernant le CASC, il y a deux demandes également, une est de 135 000 € et l'autre de 149 000 €. C'est sur le tableau que vous avez fourni. Il y a deux demandes différentes. Cela doit être également une erreur d'impression.

**Mme DAVID.** - Je n'en vois qu'un. Où en voyez-vous deux ?

**M. ZANI.** - Je l'ai là, 650 € pour 980 €. Je parle de Mass'Agés. La demande est de 650 € et vous leur avez accordé 980 €. Déjà, on ne peut pas accorder une somme supérieure à la demande. Plus tard, vous remettez 1 000 € pour 980 €. Sur les deux tableaux, il y a deux sommes différentes : le tableau hors conventions et le tableau général.

**Mme DAVID.** - D'accord ! J'avais le tableau général. Je ne comprenais pas.

**M. ZANI.** - Pour le CASC, c'est 135 000 € pour 143 000 € sur le tableau général et, sur le tableau des associations conventionnées, on a 149 000 € pour 143 000 € accordés.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Il y a donc des différences des chiffres entre le tableau général et le tableau hors conventions.

**M. ZANI.** - Surtout, la différence de calculs :  $2 + 2 = 4$ .

**Mme le MAIRE.** - Ce qui est important, c'est ce que nous allons voter.

**M. ZANI.** - Vous pouvez le vérifier.

**Mme DAVID.** - Je suis désolée pour les erreurs, mais cela demande un travail assez minutieux tout de même.

**M. ZANI.** - En comptabilité, un vous "déglingue" la balance.

**Mme DAVID.** - Oui. C'est une erreur, Monsieur Zani.

**Mme le MAIRE.** - Ce qui est bon, ce sont les attributions.

**Mme DAVID.** - S'agissant du CASC, vous avez compris qu'il y a la subvention ordinaire et les 14 000 € supplémentaires que nous avons mis pour couvrir les frais du cadeau que la municipalité fait pour le 8 mars, la journée internationale du droit des femmes. Nous achetons des bons, mais ne pouvant pas le faire en tant que ville, nous demandons au CASC de le faire à notre place. Ce n'est pas une subvention, c'est 14 000 € comme en 2016.

**M. ZANI.** - Ce sont des montants différents.

**Mme le MAIRE.** - C'est le CE de la ville qui achète.

**M. ZANI.** - Et pour Mass'Agés, c'est le même cas ?

**Mme DAVID.** - Je reprends la ligne. 980 € sont attribués à Mass'Agés. Nous avons légèrement augmenté l'attribution par rapport à l'an dernier, mais en fait Mass'Agés a fait une prestation au CSC Prévert pour 630 €.

**M. ZANI.** - D'accord, mais il y a deux demandes, une de 1 000 et une de 650.

**Mme DAVID.** - Ils ont demandé 1 000.

**M. ZANI.** - Dans un autre tableau, il y a une demande de 650.

**Mme DAVID.** – C'est un copier-coller de 2017. 650, c'est 2017.

**M. ZANI.** - Je termine. Il y a à peu près 5 ou 6 erreurs sur le répertoire du bouquin que vous avez en face de vous. Allez-y par exemple pour rechercher Mass'Agés. Vous allez trouver un numéro. Vous allez à la page et ce n'est pas Mass'Agés. Il y en a 5 ou 6. Quand je cherche, cela me prend du temps.

**Mme DAVID.** - Avez-vous remarqué que c'est trié par ordre alphabétique ?

**Mme le MAIRE.** - Nous avons noté Monsieur Zani les petites erreurs administratives que nous allons corriger.

**M. ZANI.** - J'ai dit que c'était minime, mais ce sont des erreurs.

**Mme le MAIRE.** - On les corrige.

**Mme DAVID.** - Je souhaite remercier puisque je ne l'ai pas fait dans ma présentation le service qui travaille dans des conditions assez difficiles car les associations ne sont pas toujours très carrées et ne rendent pas dans les temps leur dossier. Nous aurions pu ne pas prendre les dossiers comme le font vos amis des autres strates politiques.

**M. ZANI.** – Vous remarquerez que je n'ai pas fait de commentaire sur l'OBS. Vous devez être contente.

**Mme DAVID.** - C'est habituel.

**Mme le MAIRE.** - Je vous propose de passer aux votes.

Les jardins potagers sont une action déposée par la régie de quartier. Son investissement sur les jardins potagers dans le quartier de la Pierre Plate date d'un moment. C'est une action pour laquelle ils ont reçu des subventions publiques de la Région Île-de-France en lien avec Domaxis, le bailleur du quartier qui avait proposé de développer cette action. Ils se sont positionnés et ont été subventionnés par la région alors qu'ils étaient Régie de quartier. Ils ont eu des subventions publiques pour le faire. Il est vrai que ce n'est pas le cœur essentiel de leur activité.

L'OBS, l'Office Balnéolais du Sport, a vocation à regrouper toutes les associations sportives de la ville et pas que le COMB. Surtout, il gère le centre médico-sportif qui réalise plus de 1 000 visites sportives par an pour les sportifs, beaucoup du COMB mais pas seulement.

Je vous propose de passer aux votes.

Il y en a beaucoup à voter. Dites-moi si c'est le même vote à chaque fois ou si vous différenciez vos votes. Nous sommes obligés de les voter une par une pour celles qui sont conventionnées.

#### **06 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/COMB**

**APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 389 567 EUROS (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX) ET DE 38 800 € DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **07 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CASC**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 143 000€EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 CASC

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **08 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/OBS**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION « OBS » (OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 96 618 EUROS (73.418 EUROS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ET 21.850 EUROS AU TITRE DES FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ) ET 1 350 €DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Mme le MAIRE. - Ne votent pas Mme Amiable et M. Calice.

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *ABSTENTIONS = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

### **09 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/ADIB**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 299 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Mme le MAIRE. - Ne votent pas Mme Amiable, M. Dimbaga, M. Koné, Mme Gargari, membres du Conseil d'administration.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/REGIE DE QUARTIER**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018.

Mme le MAIRE. - Ne votent pas M. Pinard, M. Koné, Mme CHAMI-OUADDANE qui sont au Conseil d'Administration.

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

### **11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/FJT**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS VICTOR HUGO POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10.000 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Mme le MAIRE. - Ne votent pas M. Borlant et Mme Moutaoukil qui sont au Conseil d'administration.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CIDFF**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CIDFF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES) DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 14.100 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS/PPCM**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°6 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE 55.000 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE*

### **14 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/MIMESIS**

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION 3 D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION "MIMESIS" POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE DE 2 772 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Mme le MAIRE. - Nous allons voter globalement, mais j'ai des précisions à vous apporter :

Mme Amiable et M. Besson ne votent pas pour le Syndicat d'initiative.

Mme Amiable et M. Besson ne votent pas pour le comité de jumelage.

M. Pinard ne vote pas pour l'amicale des locataires Mathurins Fernand léger.

M. Dimbaga ne vote pas pour l'AS Bagneux Futsal.

Tous les autres collègues sont pour.

#### **16 - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) CSC LA FONTAINE GUEFFIER**

**ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) PROPOSEE PAR LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE SUR LA PERIODE 20172020 EN PARTENARIAT AVEC LE CSC DE LA FONTAINE GUEFFIER ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons une proposition de convention triennale avec la CAF sur les questions d'accompagnement scolaire à Gueffier : 34 enfants de CP au CM2, 35 collégiens et lycéens pour Gueffier.

Y a-t-il des questions ?

**M. MARTIN.** - Pour les deux conventions, à combien se monte l'aide financière allouée par la CAF ? Elle n'est pas inscrite dans la convention.

**Mme le MAIRE.** - Nous vous répondrons, nous n'avons pas l'information avec nous. Nous vous ferons le retour. Ce n'est effectivement pas mentionné dans la délibération.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **17 - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) CSC JACQUES PREVERT**

**ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) PROPOSEE PAR LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE SUR LA PERIODE 20172020 EN PARTENARIAT AVEC LE CSC JACQUES PREVERT ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons la même délibération Paul Prévert pour 3 ans avec la CAF. Sont concernés 30 enfants du CP au CM2, 50 collégiens et 26 lycéens.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **18 - ÉVALUATION INTERMEDIAIRE DU CONTRAT DE VILLE DE BAGNEUX 2015 - 2020**

**SUIVI EVALUATIF DU CONTRAT DE VILLE DE BAGNEUX 2015 - 2020**

**Mme le MAIRE.** - Je propose de ne pas m'étendre. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours. Vous avez compris que la compétence politique de la ville est de compétence intercommunale et non par Vallée Sud Grand Paris. Cela concerne pour VGP trois communes : Châtenay, Antony et Bagneux.

Pour l'instant, des actions essentiellement communales ont été menées. Il y a un travail collectif entre les trois villes et le conseil de territoire. Les trois Conseils municipaux auront à se prononcer lors du prochain conseil de territoire sur ce bilan à mi-parcours. Je ne m'étends pas.

Sur Bagneux, trois quartiers sont prioritaires au titre de la politique de la ville que ce soit Abbé Grégoire Mirabeau, Tertres-Cuverons et Pierre Plate.

Suite à la dernière réforme de la géographie prioritaire, l'étendue des quartiers a été rétrécie et le nombre d'habitants concerné avec. On vous présente le nombre d'actions, de porteurs de projets, les moyens financiers mobilisés. Nous sommes à 4 320 000 € dont 2,9 M€ financés par la ville. Nous avons bien sûr des aides du département et de l'État sur ce contrat de ville.

Je m'en arrête là sinon je vais être très longue.

Y a-t-il des interventions ?

**M. MARTIN.** - À la lecture de ce contrat d'évaluation intermédiaire, nous voyons clairement où sont les priorités de la majorité municipale. On rappelle un peu ce que je disais au départ au niveau du BP.

La cohésion sociale représente 82 % des actions avec 109 actions, très loin derrière après il y a le développement économique et l'emploi qui représentent 14 % des actions et, à la fin, le cadre de vie, le renouvellement urbain avec 3,5 % des actions.

Cela se voit à travers le fléchage de l'État qui, de son côté, semble plus enclin à soutenir des actions relevant du pilier développement économique et de l'emploi.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il existe d'autres instances autour de la cohésion sociale comme la réussite éducative, j'espère que nous l'aurons encore pendant quelques années, qui répond déjà au volet éducation, santé, sport et soutien.

J'ai des questions relatives aux 4 dispositifs transverses : pourra-t-on avoir un retour qualitatif, un bilan et les actions engagées à travers ces 4 dispositifs qui sont le diagnostic local de lutte contre la discrimination de Bagneux, le dispositif des marchés exploratoires en direction des femmes de Bagneux, le dispositif expérimental de médiation sociale à Bagneux et le plan local d'actions de prévention de la radicalisation violente, au moins avoir leur plan d'actions de ce qu'ils ont entrepris, voire un bilan s'ils en ont déjà un.

La lourdeur des procédures et des charges administratives pour l'instruction des dossiers est clairement mise en avant dans cette évaluation. En revanche, on ne voit pas quelles sont les actions prévues pour simplifier ces procédures. Des actions ont-elles été engagées ? On ne le voit pas.

Dernier point, ce rapport a été produit par un consultant, si j'ai bien compris, n'aurait-on pas pu faire cette évaluation par les services de la municipalité ?

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

Pour vous donner quelques éléments, sur le développement économique et l'emploi par exemple, les actions supprimées, qui sont évoquées, à l'été 2017 ont été ces actions qui n'ont pas été financées.

Vous vous rappelez, je vous avais indiqué que 6 000 € avaient été retirés. Ce sont des actions portées par Vallée Sud Grand Paris car c'est Vallée Sud Grand Paris qui a la compétence. Deux actions ont été retirées dans les financements à l'été 2017 par l'État puisque c'est au moment où l'État a dit : il faut économiser, je crois 250 M€. C'était 250 000 au niveau du département et beaucoup plus au niveau de la France. Ces actions ont donc été retirées.

S'agissant de la prévention de la radicalisation, le plan de lutte contre les discriminations et des marchés exploratoires, je propose que l'on fasse un retour en prochaine commission municipale pour vous dire où nous en sommes.

Le plan de lutte contre les discriminations est une action lancée à la demande de l'État particulièrement dirigée sur la jeunesse. Le diagnostic a été réalisé. On est maintenant en cours d'élaboration d'un plan d'actions.

Sur la prévention de la radicalisation, pour le coup, on a mené pas mal d'actions. L'État nous a pas mal soutenus sur plusieurs de ces actions et porte un regard plutôt positif sur ce que nous menons. Nous pourrions faire un retour complet.

Sur les marchés exploratoires en direction des femmes et notamment sur le fait que les femmes puissent être à l'aise dans l'espace public, nous déterminons les aménagements qu'il y a besoin de faire pour le permettre. Nous avons commencé une première action. La seconde va avoir lieu aux alentours du 8 mars sur la commune.

Nous pourrions donc revenir en commission sur ces points. Il n'y a pas de problème. Je suis effectivement tout à fait ouverte pour revenir précisément sur ce qui a été mené, vous donner un bilan complet.

Sur le bilan que nous avons fait à mi-parcours, nous avons à le produire dans des délais extrêmement resserrés, c'est pour cela que nous nous sommes fait aider par un consultant, mais ce consultant a vraiment travaillé en binôme avec le service citoyenneté dont Jeremy ROYET a la responsabilité.

Il m'appartient de vous demander de voter cette délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Nous avons ensuite un certain nombre de désignations d'élus.

Je vous propose d'aller assez vite.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **19 - DESIGNATION D'ELUS/CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE QUARTIER**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "REGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX"**

**Mme le MAIRE.** - Mme Moutaoukil remplacera M. Koné suite au changement de groupe.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **20 - DESIGNATION D'ELUS/CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS "VICTOR HUGO"**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION FOYER DES**

**JEUNES TRAVAILLEURS "VICTOR HUGO"**

**Mme le MAIRE.** - Mme Fauvel remplacera M. Borlant.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**21- DESIGNATION D'ELUS/CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS)**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB)**

**Mme le MAIRE.** - M. Reynaud remplacera M. Koné

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**22 - DESIGNATION D'ELUS/CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AUX CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons plusieurs changements dans les conseils d'école. Djedjiga Oualli sera représentant de la ville à l'école maternelle Henri Wallon, Bruno Tuder à l'école Henri Wallon B et Alain Le Thomas à l'école primaire Joliot Curie.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**23 - REGIES**

**DEMANDE DE REMISES GRACIEUSES SUITE A UN DEFICIT CONSTATE SUR LA REGIE DE RECETTE DE LA PHOTOCOPIEUSE DU SERVICE POPULATION**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons une demande de remise gracieuse sur une régie pour 8,85 €. Il ne s'agit pas d'argent perdu mais du technicien intervenu sur la maintenance de la photocopieuse. Il a fait des photocopies. On ne va pas faire payer au personnel les photocopies qu'il a faites.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
----------------------------

**24 - MARCHÉ DE CHAUFFAGE**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 670901 A PASSER AVEC DALKIA ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons un avenant n° 1 au marché avec Dalkia. C'est en fait une mise au point, une adaptation des évolutions. On vous a répertorié de A à G l'ensemble de ce qui justifie cet avenant.

**M. MARTIN.** - Je défie un élu de comprendre le tableau associé à cette délibération car il est très compliqué. Nous aurions souhaité avoir un tableau de synthèse de l'impact financier au global de



cet avenant. De plus les prix figurant dans cet avenant sont aux valeurs de mars 2016. Est-ce toujours les mêmes prix ou seront-ils réajustés ? Il est tout de même assez compliqué de comprendre ce tableau si l'on n'est pas dans le domaine.

**M. ZANI.** - Dans cet avenant, le PPCM est rajouté au contrat de maintenance pour les prestations d'intervention en P2 et en P3 pris totalement en charge par la commune pour la somme dérisoire de 4 806 €.

La liste des équipements déjà n'est pas annexée au rapport comme cela est indiqué, sauf erreur de ma part. Je l'ai cherché, je ne l'ai pas trouvé, à moins qu'elle ait fait l'objet d'un autre envoi.

Le PPCM est implanté à Bagneux depuis bientôt 26 ans, période durant laquelle il a supporté le coût lié à ces contrats de maintenance.

Pourquoi cette prise en charge tardive ?

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Fabbri.

**M. FABBRI.** - Madame le Maire, comme cela a été, je crois, répondu en commission par M. Jean-Pierre Morel, Directeur des bâtiments lorsque M. Zani a posé la question, les comptes rendus des quatre commissions et donc de la commission de service public ont été envoyés cet après-midi.

Le PPCM est dans un bâtiment communal. Une convention annuelle qui lie la ville au PPCM en précise les conditions. Nous sommes sur les questions de chauffage dans deux dimensions différentes.

Sans entrer exagérément dans les aspects techniques, le P2 qui est les dimensions d'entretien est à la charge de la commune puisque l'entretien est la maintenance du bâtiment et le bâtiment est un bâtiment communal qui reste à la charge de la responsabilité et de la propriété de la commune.

En revanche, il a été convenu dans la convention annuelle qu'avait présenté M. Alexanian en Conseil municipal que la consommation de chauffage serait de la responsabilité du PPCM donc le P3. Les consommations sont des consommations payées par le PPCM. La ville contribue à ces dépenses dans l'ensemble de la subvention financière versée chaque année au Plus Petit Cirque du Monde.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Monsieur Martin, s'agissant de votre remarque sur le document un peu abscons, nous allons essayer de vous donner les éclaircissements, peut-être pas ce soir, sur les plus et les moins, car c'est bien votre question.

**M. MARTIN.** - Oui.

**Mme le MAIRE.** - Les plus et les moins que fait au final cet avenant. Il y a pas mal de moins, je ne suis pas sûre que cela coûte forcément.

**Mme BOUDJENAH.** - C'est tout de même détaillé dans le rapport.

**Mme le MAIRE.** - Oui, mais un tableau récapitulatif. Nous essayons de vous fournir cela.

**M. ZANI.** - M. Fabbri vient de faire une erreur. Le P3 ne concerne pas la consommation mais le changement de matériel, c'est-à-dire que, quand vous avez un contrat P3, que votre chaudière est en panne, elle est prise en charge par la garantie du prestataire. Ce n'est pas la consommation. Vous êtes en P1. P3, c'est le changement de matériel.

**Mme MOUTAOUKIL.** - C'est la garantie du changement de matériel.

**M. ZANI.** - C'est effectivement la garantie du changement de matériel et non la consommation qui est tout à fait différente.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Tout à fait.

**M. FABBRI.** - L'entretien est à la charge de la ville, la consommation à la charge du PPCM.

**M. ZANI.** - On parle du P3.

**Mme le MAIRE.** - Nous allons voter cet avenant si vous le voulez bien.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE**

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### **25 - RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)**

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION POUR L'ANNEE 2016**

**Mme le MAIRE.** - Je vous en fais grâce. Vous l'avez normalement tous eu.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## ÉDUCATION

### **26 - RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2018**

**MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018 DEMANDE D'UNE DEROGATION POUR LE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS**

**Mme TALLA.** - Je voudrais faire un petit rappel : le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation des rythmes scolaires en 9 demi-journées et demie avait nécessité une large consultation auprès de tous nos partenaires, donc auprès de la communauté éducative, auprès des parents, auprès des syndicats, etc.

De cette consultation est née l'organisation que nous avons actuellement, à savoir deux TAP d'une heure et demie par semaine pour tous les enfants.

Les TAP étant gratuits à Bagneux, le taux de fréquentation atteint plus de 70 %.

Cette organisation a nécessité une forte mobilisation en moyens humains et financiers particulièrement.

Il est peut-être nécessaire de rappeler que la participation financière de l'État ne couvre pas tous les besoins et, aujourd'hui, hélas, nous avons observé qu'au lieu de renforcer l'existant, le Président de la République, dans sa promesse de campagne, a ouvert une boîte de Pandore. Il a demandé aux villes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours. Une fois de plus, on peut le deviner, un creuset va se faire sentir entre les villes qui ont des moyens et celles qui en ont moins.

Là, on peut peut-être donner comme écart qui commence à se creuser le fait qu'à la suite de la proposition du Président suivi du décret du 28 juin 2017 des villes ont préféré, sans consultation, revenir à la semaine de 4 jours.

On peut deviner que ce sont des villes qui ont plus de moyens et qui n'ont pas besoin de finance ou d'accompagnement pour organiser une grande consultation. Ce n'est pas le cas de beaucoup de villes telles que la ville de Bagneux.

Dans cette proposition, nous avons préféré prendre le temps de consulter tous nos partenaires comme nous l'avions fait en 2013. C'est pourquoi j'ai rappelé un peu le climat d'ensemble de 2013 et tout le travail qui avait suivi.

Je saisis également cette occasion pour remercier l'ensemble du service éducation qui a fait du bon travail et continuera à le faire car le changement de rythme de 4 jours qui s'annonce ne va pas être une simple affaire comme on peut l'imaginer.

Cela fait 3 ans que l'on avait demandé de faire ce grand travail et, aujourd'hui, on nous demande de revenir sur tout ce que l'on a fait, alors que beaucoup d'observateurs, beaucoup de parents commençaient à apprécier et à dire que ces rythmes avaient quelque chose de positif et encourageaient à poursuivre sur cette lancée.

Aujourd'hui, nous sommes par la force des choses obligés de revenir à la semaine de 4 jours. C'est pourquoi la ville a lancé plusieurs consultations d'où il s'est dégagé, d'une manière très majoritaire, l'envie de revenir à la semaine de 4 jours. Par conséquent, la ville a le devoir, du moment que nous avons lancé cette consultation, d'appliquer, de respecter les résultats issus des votes.

Ainsi, on demande aujourd'hui au Conseil municipal de prendre acte des résultats de ces consultations, d'approuver le retour de 4 jours avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et d'autoriser Mme le Maire de porter à la connaissance d'un Dasen les résultats issus de ces consultations et le choix de revenir à la semaine de 4 jours pour lequel a opté la ville.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**M. MARTIN.** - Pour nous, le dossier est très pauvre. Une page ne présente rien, elle dit juste qu'il y a eu une consultation et que, suite à cette consultation, on passe à 4 jours.

Nous aurions souhaité avoir un bilan des 3 années à 4,5 jours - si nous avons eu ces 4,5 jours, c'est qu'il y avait des raisons - que ce soit en termes de bénéfices pour les enfants ou financiers, voire autres.

Faire un bilan approfondi avec une évaluation qualitative des 3 ans de fonctionnement avant d'envisager toute modification aurait eu du sens - elle a peut-être été faite mais elle ne nous est pas

présentée ce soir - pour prendre une décision mais pas une décision suite à une consultation uniquement. C'est ce que j'ai retenu ce soir.

Cette phase de bilan aurait permis de travailler à de nouvelles pistes d'évolution qui intégreraient les horaires - si nous sommes passés à 4,5 jours, c'est que les enfants étaient fatigués - les types d'activités et la tarification associée.

La question ne se pose pas en termes de 4 jours ou de 4,5 jours de présence des enfants à l'école, mais en termes de contenu et de qualité de ce que la ville est en capacité de leur proposer soit gratuitement, soit payant.

Il est vrai que la semaine de 4 jours amène plus de fatigue aux enfants, des problèmes d'encadrement sur le temps périscolaire et des impacts financiers de ces activités périscolaires sur la collectivité.

Avant d'arriver à cette conclusion, comme vous l'avez dit, certaines communes ont fait le raccourci pour directement revenir rapidement à 4 jours.

Nous aurions souhaité avoir une vision qualitative de ces 3 ans passés à 4,5 jours.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**M. ZANI.** - Tout d'abord, la décision du Président de la République de laisser le choix aux communes de choisir la fréquence des rythmes scolaires est une bonne chose.

La deuxième bonne chose s'articule autour de votre décision, Madame le Maire, de consulter les familles et les enseignants sur ce qu'ils souhaiteraient. Malgré un vote contraire à vos choix personnels, vous avez respecté la volonté de vos concitoyens sur le principe de réalité.

**Mme GABIACHE.** - Je suis désolée, je n'ai pas pu être présente à la commission éducation. J'aimerais mettre un petit warning pour moi important : le changement des rythmes scolaires sera très impactant pour la profession de l'animation.

Beaucoup d'animateurs vont se retrouver en grande précarité. Même si c'était de la précarité parce que ce n'était que 3 heures, c'était parfois un premier pas dans l'emploi pour certains jeunes. La moyenne d'âge du monde de l'animation, c'est 18-28 ans d'après les dernières statistiques. Je pense qu'il faudra prévoir un accompagnement. La réduction des équipes d'animation sera réelle. Beaucoup d'associations faisaient des animations. Il faudra accompagner y compris des gens qui se projetaient peut-être dans des carrières d'animation et d'encadrement de ces TAP.

L'appel du syndicat de l'animation CGT dit que nous allons nous retrouver avec une vague de précarisation de certains animateurs qui arrivaient à se faire un 3/4 temps - pas un temps plein, il ne faut pas se leurrer non plus - avec ces TAP en grande majorité en Île-de-France car, en Île-de-France, on est en capacité d'être sur plusieurs structures. En tant que municipalité de gauche, je pense que notre travail devra aussi consister à les accompagner dans la suite.

**Mme FAUVEL.** - Au-delà du résultat de cette consultation, je voulais parler un peu du fond.

En effet, on peut regretter qu'une nouvelle fois l'État et le Ministère de l'Éducation Nationale n'aient pas pris leurs responsabilités sur cette question.

Déjà, lorsqu'en 2012, le Gouvernement précédent avait annoncé le passage à une semaine sur 5 jours, 9 demi-journées, il n'avait pris qu'en partie ses responsabilités.

En partie, car nulle part il n'a relié suffisamment la question des rythmes scolaires à celle des rythmes de vie de l'enfant.

En partie, car déjà il avait étudié le rythme sur la semaine et non le rythme annuel en se posant la question des vacances.

En partie, car il avait déjà autorisé de nombreuses dérogations dont certaines comme les TAP du vendredi après-midi dans certaines communes bien peu défendables en termes de rythme des enfants...

En partie, car il ne s'est pas donné véritablement les moyens d'évaluer sérieusement les effets de cette réforme, sur le plan de l'épanouissement comme de la réussite scolaire des enfants.

En partie encore car, en finançant bien insuffisamment les TAP, il avait instauré de nouvelles inégalités entre les villes, selon leurs moyens comme l'a dit tout à l'heure Mme Talla.

Et pourtant, à Bagneux, la ville a essayé de faire pour le mieux et les intervenants ont essayé d'offrir des TAP de bonne qualité, mais cela n'a malheureusement pas toujours pu se réaliser. Même si l'on peut se réjouir que la consultation effectuée en décembre ait montré que deux tiers des parents avaient tout de même été plutôt satisfaits voire très satisfaits des temps d'activités périscolaires dans notre ville.

Emmanuel Macron a donc rajouté un élément à cette cacophonie en annonçant, dès son arrivée, qu'il permettrait aux communes de revenir à la semaine de 4 jours si elles le souhaitent. Là non plus, aucune évaluation sérieuse n'a été faite sur les effets de la réforme des rythmes scolaires !

Quand il s'agit des budgets des communes, M. Macron veut nous contrôler en remettant en cause notre libre administration, mais s'agissant de l'École Publique et de la réussite des enfants qui devraient dépendre avant tout du Ministère de l'Éducation Nationale, chaque ville peut faire comme bon lui semble, je trouve cela désolant !

Vous me permettrez de déplorer cette série de décisions nationales qui ont manqué de courage et de sérieux, laissant ainsi aux communes la responsabilité seule de décider quel rythme scolaire est le meilleur pour la réussite de tous, ce qui ne devrait pas être de la compétence des communes.

Je regrette donc que l'État n'ait pas mené une véritable réflexion de fond, n'ait pas donné les moyens aux communes de mettre efficacement en œuvre cette réforme. Une belle occasion de perdue !

Je salue, cependant, la décision de la municipalité qui a, de ce fait, prenant acte de ces annonces, décidé de relancer une consultation auprès de la communauté éducative, et notamment des parents et des enseignants, mais aussi des intervenants TAP.

Après plusieurs réunions d'échanges et de discussions, cette consultation a donc abouti à la distribution d'un questionnaire aux familles et aux enseignants. Près de 50 % des familles ont répondu à ce questionnaire : 58,3 % se sont déclarés favorables à un retour à la semaine de 4 jours contre 39,3 % qui auraient souhaité conserver la semaine actuelle. Les enseignants, eux, se sont déclarés à 94 % favorables à un retour à la semaine de 4 jours.

Nous avons pris acte de ce résultat et proposé aux conseils d'école de voter la proposition de revenir à une semaine de 4 jours : cela a été voté largement par les 17 conseils d'école de la ville.

Nous reviendrons donc à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine, Madame la Directrice Académique devrait en effet valider notre proposition.

Mais il sera vraiment important, et je sais que cela a déjà débuté avec des parents, des enseignants, des animateurs et notre service éducation, que le travail se poursuive pour que tous les aspects positifs qui ont découlé des TAP puissent se traduire dans les autres temps d'accueil : projets et activités nouvelles proposés par les animateurs, collaborations avec des partenaires sportifs et culturels ou des associations, meilleur lien entre scolaire et périscolaire.

Vous me permettrez pour finir d'approuver aussi l'annonce faite par Mme le Maire au Conseil Éducatif Local de fin décembre. Elle y a expliqué que l'argent économisé par la disparition des TAP avec une semaine de 4 jours, soit environ 100 000 €, serait réinjecté dans ces temps périscolaires afin de les améliorer, en introduisant plus de culture encore ou en améliorant la qualité de notre temps d'études du soir en élémentaire, par exemple.

Tout cela me semble une nouvelle fois aller dans le sens de la priorité que nous donnons depuis le début de ce mandat à l'enfance et à l'éducation.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Un mot, car tout a été dit je crois par notre collègue et par Claire Gabiache en pointant le désarroi et plus que cela qui va toucher une grande partie des animateurs qui étaient aujourd'hui sur ces TAP.

Pour revenir sur le fond, notre collègue qui vient de s'exprimer est très largement revenue sur cela, je voudrais pointer une contradiction du Président actuel : "en même temps".

On revient à la semaine des 4 jours. Ce n'est pas le gouvernement précédent qui l'a sortie à lui seul du chapeau. Honnêtement, quelques spécialistes experts de la question des rythmes sont venus nourrir depuis plusieurs années, cela ne date pas d'hier, la nécessité de donner aux enfants, de quartiers sensibles plus encore, en plus des traditionnels cours ou de la traditionnelle éducation que peut livrer notre grande école républicaine des moyens pour s'ouvrir l'esprit et avoir la chance de faire du sport mais aussi accéder à la culture à laquelle peut-être ils n'ont pas toujours accès, les nourrir de choses qui font l'éducation dans sa grande diversité et leur donner la possibilité de compléter ce que l'école n'apporte plus malheureusement.

Cette question concernait essentiellement la réussite éducative des enfants. Il s'agissait de donner à des enfants les moyens d'accéder à la culture, à des activités sportives, à des activités de qualité qui vont leur permettre de compléter les connaissances que l'école peut leur apporter.

Je reviens à ça que je disais en préambule : le paradoxe du Président Macron.

Il décide de donner aux villes la possibilité de revenir à 4 jours, donc d'éliminer une mesure qui, même si elle était compliquée, même si ce n'était pas simple, même si elle réclamait de l'argent, globalement, on l'a vu, a permis... Même à Bagneux, avec les difficultés et contraintes budgétaire que nous avons, nous étions parvenus à faire quelque chose avec cela, à offrir à des enfants et à des familles la possibilité d'accéder à ces compléments dont on parlait à travers ces TAP. Le Président Macron décide donc comme cela unilatéralement de supprimer tout ce travail et, en même temps, de nous expliquer que la réussite éducative des enfants lui tient à cœur et qu'il va faire des classes de 12 élèves.

C'est d'un grand paradoxe.

**M. ALEXENIAN.** - Et qu'il va réduire le budget.

**Mme MOUTAOUKIL.** - C'est extraordinaire ! D'un côté, on décide de donner aux villes et le résultat était franchement couru d'avance... On vient de rappeler le sondage que l'on a fait et, encore, la ville de Bagneux a tout de même sondé car il y a bien des villes, ma collègue Irène Talla

dans sa présentation l'a dit, qui n'ont pas fait cette concertation mais qui ont décidé seule dans une pièce avec l'exécutif de revenir à la semaine de 4 jours. Ce sont des villes avec des populations plutôt aisées avec des moyens. Les quelques personnes qui pouvaient peut-être trouver quelque intérêt à cela car elles n'avaient pas nécessairement les moyens d'offrir à leurs enfants tous ces compléments devront se débrouiller comme elles l'ont toujours fait, c'est-à-dire en n'offrant rien.

En revanche, celles qui avaient déjà les moyens vont continuer à en avoir et donc continuer à faire bénéficier à leurs enfants d'activités culturelles, d'activités sportives, etc.

Je trouve qu'il y a, là, un grand paradoxe de la part du Président actuel qui à la fois nous dit qu'il a à cœur la réussite des enfants notamment de ceux issus de famille en difficulté en disant on va mettre dans des zones d'éducation prioritaire des classes à 12 élèves, notamment dans le primaire là où s'acquièrent les fondamentaux et, par ailleurs, décide comme cela de supprimer les temps d'activité périscolaire et donc de revenir à la semaine de 4 jours, ce qui est un non-sens.

Je suis désolée de le répéter, ce n'est pas la gauche qui a inventé cela. Tous les experts en rythme qui étudient en science de l'éducation vous disent que c'est très utile. Il faut se rendre à l'évidence : énormément d'enfants notamment dans une ville comme la nôtre n'ont pas accès à la culture, aux activités sportives. Intégrer cela dans le temps de l'école était une bonne chose.

**M. ALEXANIAN.** - Monsieur Zani, vous êtes un homme de droite et finalement vous avez raison. Vous êtes dans un groupe de droite, vous avez vos raisons si ce n'est raison mais vous avez une différence par rapport à d'autres, vous êtes Balnéolais. Nous contribuons à la même communauté dans la diversité de nos points de vue et nos points de vue sont divers.

Il reste tout de même que, quand vous dites des choses, parfois, je vous demanderai d'y réfléchir un peu plus. Pourquoi ? Vous êtes dans un pays qui était, il y a 30 ans, le premier pays sur la politique éducation dans l'Europe. Aujourd'hui, après toutes les politiques que vous avez soutenues et que vous continuez de soutenir, nous sommes le pays à la queue leu leu de l'Europe et pas de la petite Europe mais de l'ensemble de l'Europe.

Nous sommes le système éducatif le plus pourri, le plus pourri alors qu'on nous l'avait laissé au top.

Pourquoi cela ? À cause de ces politiques dont vous vous félicitez. Il y a une aberration majeure quand on est Président de la République. Je m'énerve un peu. Soit M. Macron sait ce qu'il fait et c'est un homme dangereux soit c'est un crétin qui, parce qu'il ne comprend pas les conséquences de ses actes, dit qu'il a une pensée complexe.

Écoutez, on ne peut pas "baratiner" sur ce que l'on va faire et, dans le même temps, ne pas remplacer les professeurs quotidiennement. Aujourd'hui, les parents d'élèves et les professeurs luttent parce qu'il n'y a pas de remplacement. Les parents d'élèves disent que 3 mois sur 5, il n'y a pas de professeurs.

Et que fait Macron ? Il dit aux villes : faites ce que vous voulez. Le bac, on s'en moque, il n'est plus national.

Dans quelle entreprise veux-tu aller ? On s'en moque ! Le jeune diplômé doit se trouver un patron. Le patron lui propose un travail, mais le jour où celui-ci n'a plus besoin de lui, il le virera et les autres patrons n'auront rien à faire de son diplôme. C'est cela votre avenir. De l'autre côté, il y a les écoles auxquelles M. Macron donne de l'argent pour créer une élite qui va se retrouver fonctionnaire et amie de M. Macron et peut-être banquier.

Quelle honte pour des Républicains que vous êtes, en tout cas je le souhaite, de proposer des choses comme cela ! Cela fait 30 ans qu'on "flingue" les instituteurs, cela fait 30 ans que l'on tue nos enfants et on continue à le faire. Pourquoi ?

Pour faire du fric qui va dans ta poche ? Non ! Qui va dans la poche des mêmes depuis 30 ans et qui ruissellent d'argent. Cet argent ne tombe pas, il ruisselle, mais comme il y a des gouttières, il ne s'arrête qu'à leurs poches.

C'est tout de même un drame qu'entre républicains, on ne soit pas d'accord sur de telles choses. J'ai travaillé à l'Europe. Même la droite était d'accord avec nous. Même la droite ! Écoutez notre histoire.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Alexanian du calme.

**M. ALEXANIAN.** - Je suis énervé c'est vrai, mais l'avenir des enfants, c'est majeur. Il m'arrache les tripes qu'entre républicains on puisse dire des absurdités pareilles et les commettre, c'est ce qui est plus grave. On les fait ! "Punaise" ! Que va-t-on laisser à nos enfants ? Avez-vous remarqué que nous perdons en QI. L'être humain en Europe perd en QI. Monsieur aura encore plus de mal à comprendre les tableaux si cela continue comme cela !

*(Rires...)*

On perd en QI. Ce ne sera même plus la peine de faire des tableaux, on fera des BD pour comprendre !

**Mme le MAIRE.** - Il est minuit moins le quart.

**M. ALEXANIAN.** - Je vais terminer. Je réveille un peu. Je me réveille moi-même !

J'aime cet ordre républicain et ce n'est pas grave que l'on ne soit pas d'accord, mais il y a un minimum d'accord républicain. Ce qui a fondé cette République, c'est l'école. Aujourd'hui, M. Macron et je dirai à la différence de certains pas seulement lui, hier aussi, "flingue" cette école pour réaliser des économies de bouts de chandelles qui ne vont jamais dans vos poches mais toujours dans celles du CAC 40. Il faut arrêter cette folie, il faut l'arrêter !

**Mme le MAIRE.** - En attendant, nous allons transmettre à la Direction Académique la proposition de revenir à la semaine de 4 jours.

Beaucoup de choses ont été dites. Je partage complètement l'intervention d'Élisabeth Fauvel. Je pense qu'avoir remis cette question sur le dos des collectivités locales est une très mauvaise solution car ce qui est bon pour les enfants de Bagneux l'est aussi pour les enfants de Marseille, de Lille, de n'importe où.

Il fallait un grand débat national et des décisions qui préservent l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas ce que l'on est en train de faire en disant aux collectivités : à vous de choisir comment vous organisez le temps scolaire.

Non, le temps scolaire doit être organisé par l'Éducation nationale comme les programmes scolaires, comme les diplômes nationaux, etc.

C'est ce qui nous met dans cette difficulté aujourd'hui. Cela crée d'ailleurs un peu partout... Vous avez lu les articles de presse, il y a des oppositions contre les maires à propos de la semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi alors que je pense qu'il n'est pas de la compétence des élus locaux d'organiser l'école ni ses contenus ni son organisation. Bien sûr, tout le monde a en tête qu'il fallait



regarder la question de la journée scolaire, celle des vacances scolaires et de leur longueur.

Toutes ces questions n'ont pas été posées. J'ai dit que je ne pensais pas que c'était une bonne option que de revenir à 4 jours. Toutes les études menées par des chronobiologistes, etc. montrent la nécessité de réduire la journée scolaire de 6 heures qui est trop longue, que la voie à prendre était celle-ci.

Aujourd'hui, nous avons mené avec les moyens que nous avons le débat avec les parents d'élèves, la consultation que nous nous devons de mener et, maintenant, l'organisation du vote des conseils d'école. J'avais dit qu'on ne lançait pas une consultation pour faire le contraire du résultat, quels que soient son sentiment et son point de vue personnel. Je propose donc de suivre l'avis majoritaire exprimé par les parents d'élèves suite à cette consultation et à celle des conseils d'école.

Élisabeth Fauvel l'a souligné, j'ai dit que les moyens financiers affectés à la mise en place de la semaine de 4 jours et demi seraient redéployés en direction de l'éducation. Nous mènerons donc ce travail.

J'ai demandé au service éducation, au conseil éducatif local de travailler dans un premier temps pour être prêts à la rentrée sur l'amélioration du temps des études, un temps où l'on a pas mal de réclamations des parents d'élèves. On sent que l'on a besoin d'être plus performant sur l'accompagnement à la scolarité.

On évoquait tout à l'heure le contrat que l'on passait avec la CAF pour l'accompagnement à la scolarité dans les centres socioculturels, celui-ci rencontre un vif succès, on n'a pas suffisamment de places. Je pense qu'il faut que l'on s'inspire de ce travail pour le mettre en place dans nos écoles pour accompagner les enfants à la scolarité et, bien sûr, continuer à développer les partenariats culturels et sportifs dans nos écoles pour aider l'Éducation nationale comme nous le faisons déjà à travers de pas mal de projets culturels.

Je vous propose de voter.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**Mme le MAIRE.** - Nous transmettons l'avis à la Directrice académique qui se prononcera. Je pense qu'elle va suivre l'avis proposé par nos conseils d'écoles.

J'en profite pour dire qu'une pétition est lancée dans la ville conjointement par les parents et les élus. Beaucoup de parents nous ont sollicités car, dans de très nombreux endroits, il y a des professeurs absents qui ne sont pas remplacés pendant des jours et des jours. L'égalité républicaine passe aussi par le remplacement des enseignants absents particulièrement dans les villes populaires comme les nôtres.

C'est un peu triste d'être obligés de réclamer cela, mais nous sommes dans une situation extrêmement dégradée de ce point de vue. C'est la troisième année consécutive où c'est extrêmement difficile. Si vous discutez un peu avec des parents, vous voyez le mécontentement. Cela pousse les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles privées et renforce la scolarisation du secteur privé qui grignote tous les ans un peu plus sur l'école publique en termes de pourcentages d'enfants scolarisés.

Gagner des remplacements dans nos écoles est un vrai enjeu.

Au collègue Romain Roland, on m'a dit qu'un professeur de technologie n'est pas là depuis la

rentrée, depuis 5 mois. C'est complètement aberrant. Cela ne devrait pas exister.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## RESTAURATION

### **27 - LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES REFRIGERES POUR LA CUISINE CENTRALE**

**APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE N°464601 A PASSER AVEC LE PETIT FORESTIER RELATIF A LA LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES REFRIGERES POUR LA CUISINE CENTRALE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Cet avenant va permettre de dépasser le seuil du marché de 10 % pour répondre aux besoins de locations. Je pense qu'il n'y a pas de souci.

**M. ZANI.** – C'est la dernière et une courte remarque sur l'année et le kilométrage. Cela peut servir pour d'autres véhicules et d'autres matériels.

L'année et le kilométrage du véhicule ne répondant plus aux obligations du transport de marchandises ne nous ont pas été communiqués.

Nous ignorons également le contenu du rapport technique qui nous aurait permis de savoir si le véhicule était réparable ou pas et pourquoi ce véhicule pouvait-il encore être en service jusqu'au mois d'avril 2018, c'est-à-dire 5 à 6 mois après que le contrôle le déclare non-conforme à sa destination ? Il aurait pu le stopper net. Pourquoi dire qu'il peut le faire jusqu'au mois d'avril ? C'est logique. On essaie de comprendre car ce n'est pas compréhensible.

**Mme DAVID.** - Je crois que nous étions à la même CAO Monsieur Zani. Je suis étonnée de vos questions.

**M. ZANI.** - Comme toujours.

**Mme DAVID.** – M. Cathou vous a expliqué que le système de réfrigération n'était plus aux normes.

**M. ZANI.** – C'est réparable ou pas ?

**Mme DAVID.** – Non. Sinon nous l'aurions réparé.

**M. ZANI.** - Combien de kilomètres ? Quel âge ? Etc. On ne sait rien.

**Mme DAVID.** – Il n'est plus aux normes. Peu importe le kilométrage, il n'est plus aux normes.

**M. ZANI.** - Pourquoi est-il en service jusqu'en avril s'il n'est pas aux normes ? On aurait pu le stopper tout de suite.

**Mme DAVID.** – On ne pouvait pas le remplacer.

**M. ZANI.** - Ce n'est pas une question de remplacement, mais une question de sécurité, de normes. Quand ce n'est pas aux normes, cela doit s'arrêter que vous puissiez le remplacer ou pas.

**Mme CILLIERES.** - Il y a toujours des délais.

**M. ZANI.** - Il est réfrigéré mais pas aux normes et on transporte des produits...

**Mme DAVID.** - Il y a des contrôles de températures tout au long de la matinée de la livraison. Si les températures n'étaient pas respectées, on aurait stoppé le véhicule. Il nous est déjà arrivé en fortes périodes de chaleur d'avoir des incidents, on ne livre pas les produits en question, mais

d'autres. Ne vous inquiétez pas, on est très attentif à la chaîne du froid.

**Mme le MAIRE.** - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **28 - ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF**

**ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF APPROBATION DES PROPOSITIONS EMANANT DE LA CONFERENCE DES ELUS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF SUR LA RESTAURATION**

**Mme le MAIRE.** - Nous aurions pu y passer du temps mais il est tard. On vous fait le bilan de l'entente communale dans ce document et de ce que l'on doit améliorer suite à l'accord des deux communes sur ce bilan.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **29 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX A UN PUBLIC DESIGNE PAR LE CCAS**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 460901 DU 16 DECEMBRE 2014 A PASSER AVEC LE CCAS RELATIVE A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX A UN PUBLIC DESIGNE PAR LE CCAS DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous des remarques à faire ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **ENTRETIEN**

### **30 - FOURNITURE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ARTICLES CONNEXES POUR LA VILLE**

**AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES A BONS DE COMMANDE CORRESPONDANTS POUR LES DIRECTIONS DE L'ENTRETIEN DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA RESTAURATION**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit de me donner l'autorisation de signer les marchés que vous avez en page 2 de la délibération sur tous les lots et l'attribution des marchés publics aux entreprises.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>PERSONNEL</b>
------------------

**31 - EFFECTIFS****MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques ?...

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Nous en avons fini. Je vous souhaite une très bonne nuit. Rentrez bien chez vous.

Faites attention.

*(La séance est levée à 23 h 50.)*